

Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone du nord de la Gaspésie – 2024-2034



1^{er} mars 2024

**Adopté et attesté par la Table de
concertation de la Zone de gestion intégrée
de l'eau du nord de la Gaspésie**

**Organisme de bassin versant :
Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie**

Mot de la présidence de l'organisme de bassin versant

Les communautés du nord de la Gaspésie ont la chance d'habiter un territoire doté d'une grande richesse naturelle. Les ressources en eau – essentielles à la vie – et les milieux humides et hydriques y sont, de façon globale, d'excellente qualité et permettent d'en faire un usage multiple, que ce soit de la simple consommation d'eau potable à la pêche au saumon, en passant par la baignade et le canotage. Il demeure cependant nécessaire d'être vigilant quant à cet usage, de sorte qu'il puisse se faire dans le respect de ces ressources et permettre d'en assurer la conservation à long terme, et ce, tant pour le bénéfice des générations actuelles et futures que pour la valeur intrinsèque de sa biodiversité. Le Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie – récemment mis à jour pour la période de 2024 à 2034 – s'inscrit dans cette vision.

Pour mener à bien cette mise à jour, les acteurs de l'eau de la Zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie ont été au rendez-vous, dans la dernière année, afin de participer au processus de concertation nécessaire à cet exercice. Ces acteurs, issus de différents secteurs d'activité, ont fait part de leurs préoccupations à l'égard des ressources en eau, mais aussi de leur intérêt à s'engager pour en faire un usage durable et responsable; leurs points de vue, exprimés lors des nombreuses rencontres de concertation portant sur les problématiques de l'eau prioritaires au sein de la zone, ont permis d'exprimer leurs intentions sous la forme de divers objectifs bien précis.

Pour sa part, la permanence du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) – responsable de la coordination de cet exercice – a fait un excellent travail d'accompagnement auprès de ces acteurs. Elle s'est assurée que chacun d'entre eux puissent être entendus lors des diverses rencontres. Elle s'est également assurée d'intégrer les divers intrants apportés par ces acteurs durant les différentes étapes de travail visant à produire des objectifs réalistes et représentatifs de leur volonté de passage à l'action face aux problématiques identifiées à l'intérieur de la zone. L'implication des différentes parties dans ce rigoureux processus de concertation a permis d'élaborer un nouveau plan directeur de l'eau représentatif des enjeux prioritaires de la ZGIE du nord de la Gaspésie et s'appuyant sur la volonté et les intérêts de ses acteurs de l'eau.

Félicitations à tous ceux et celles qui ont participé à ce processus, de près comme de loin, afin d'assurer la conservation et une saine gestion des ressources en eau du nord de la Gaspésie, pour aujourd'hui comme pour demain.



Paul-André Lajoie,
Président du conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

Mot de la direction de l'organisme de bassin versant

La Zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie regorge de paysages à couper le souffle. Les ressources en eau et les milieux qui leur sont associés sont d'ailleurs au centre de plusieurs activités d'importance au sein de ce territoire. Que ce soit pour la consommation d'eau potable, pour la pêche au saumon ou pour la pratique de diverses activités de plaisance, l'eau est essentielle et représente une importance capitale pour les communautés et la biodiversité retrouvées à l'intérieur de la zone. Il est donc primordial d'en assurer la conservation et d'en faire une saine gestion afin de continuer à bénéficier des divers biens et services écologiques rendus par cette ressource et par l'ensemble des milieux humides et hydriques de la zone. Ce nouveau Plan directeur de l'eau (PDE) – élaboré en concertation et couvrant la période de 2024 à 2034 – s'inscrit donc dans cette perspective de conservation à long terme.

Dans cette optique, le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) a réalisé plusieurs rencontres avec les différents intervenants associés à la ressource en eau du territoire de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Sans ces gens, la mise à jour du PDE du nord de la Gaspésie n'aurait pas été possible. Ainsi, nous souhaitons remercier tous ces acteurs de l'eau qui ont participé aux nombreuses étapes du processus de concertation, mis en place par le CENG et ayant permis d'obtenir un nouveau PDE représentatif du milieu. Pour y arriver, une multitude d'ateliers thématiques et de rencontres de la Table de concertation de la ZGIE du nord de la Gaspésie a été nécessaire; et sans vous, rien de cela n'aurait été possible.

Maintenant que ce Plan est établi, nous souhaitons ardemment – à titre de codirecteurs de votre OBV – vous revoir dans la perspective d'un passage à l'action concret et permettant l'atteinte des objectifs que nous avons fixés ensemble. Pour ce faire, le CENG compte être bien présent afin de vous accompagner dans ce passage et de mobiliser nos forces en vue de concrétiser cette vision commune visant à « assurer la conservation de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés », tel que l'indique l'objet des plans directeurs de l'eau dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (L.R.Q., C-6.2, art. 13.3).

Nous tenons encore à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce processus, quel que soit leur niveau d'implication, en vue d'assurer la conservation et la saine gestion de la ressource en eau aujourd'hui, mais également dans l'avenir.

Thierry Ratté et Yves Briand,
Codirecteurs du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

Note aux lecteurs

Le contenu se rapportant aux communautés autochtones dans ce document est produit par l'organisme de bassin versant.

Référence à citer : CENG, 2024. *Plan directeur de l'eau de la Zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie – 2024-2034*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis, xi + 47 pages.

Crédit-photo (page couverture) : Pierre-Marc Marin

Équipe de travail

ÉQUIPE DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

- **Yves Briand**, codirecteur
- **Thierry Ratté**, codirecteur
- **Jean-Christophe Godhue**, conseiller en environnement
- **Hélène Laforge**, conseillère en environnement
- **Marie-Ève Thérout**, chargée de projet en géomatique

REPRÉSENTANT.ES À LA TABLE DE CONCERTATION

- **Olivier Banville**, représentant de la MRC de La Matanie
- **Claude Bélanger**, représentant des élu.es de la MRC de La Haute-Gaspésie
- **Antoine Bonhomme**, représentant du Comité ZIP Gaspésie
- **Pascal Caron-Savard**, aménagiste de la MRC de La Côte-de-Gaspé
- **Karina Espinoza-Rivière**, représentante du secteur agricole
- **Paul-André Lajoie**, représentant citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
- **Rémi Lesmerises**, représentant des gestionnaires de rivières à saumon
- **Éloïse Le Stum-Boivin**, représentante des groupes environnementaux locaux
- **Marcel Mainville**, représentant des élu.es de la MRC de La Côte-de-Gaspé
- **Maxime Mimeault**, représentant des associations de chasse et pêche
- **Sandrine Papias**, représentante du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie
- **David Paradis**, représentant des groupements forestiers
- **Steve Pronovost**, représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé
- **Karine Thériault**, aménagiste de la MRC de La Haute-Gaspésie
- **Mathieu Vallières**, représentant des associations de quad

PARTICIPANT.ES DE SOUTIEN À LA TABLE DE CONCERTATION

- **Steve Bujold**, conseiller ministériel du MRNF (secteur Forêts)
- **Tristan Caron**, conseiller ministériel du MTMD
- **Andrienne Cyr**, conseillère ministérielle du MRNF (secteur Territoire)
- **Nathalie English**, conseillère du Mi'gmawei Mawiomi Secretariat
- **Cyndelle Gagnon**, conseillère ministérielle du MAPAQ
- **Lila Gagnon Brambilla**, conseillère ministérielle du MELCCFP (secteur Faune)
- **Sébastien Lévesque**, conseiller ministériel du MAMH
- **Charles Montbriand-Leduc**, conseiller ministériel du MELCCFP
- **Pierre-Olivier Morissette**, conseiller ministériel du MSSS
- **Daniel Sigouin**, conseiller du Parc national Forillon
- **Auréli Rivard**, conseillère du Parc national de la Gaspésie
- **Simon Tessier**, conseiller ministériel du MSP

Remerciements – Avertissements

REMERCIEMENTS

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) remercie grandement tous les acteurs de l'eau de la Zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie ayant contribué à la réalisation du Plan directeur de l'eau 2024-2034, en particulier les membres de sa Table de concertation. Les efforts concertés de tous ces acteurs ont permis d'élaborer une planification répondant efficacement aux enjeux de l'eau de la région, tout en s'appuyant sur une volonté et une capacité d'agir partagées au bénéfice de la ressource en eau et des milieux humides et hydriques de la région.

AVERTISSEMENTS

Le contenu de ce document vise à fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété pour répondre à une situation spécifique. L'exactitude, l'actualité et la fiabilité des informations qui s'y trouvent ne peuvent pas être garanties. Le CENG ne peut être tenu responsable des conséquences de l'usage fait par une tierce partie d'une information ou de données provenant de ce document.

Pour toutes informations complémentaires ou commentaires, vous pouvez contacter le CENG par téléphone au 418-797-2602 ou par courriel à direction@conseileaunordgaspesie.ca

Table des matières

MOT DE LA DIRECTION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT	IV
NOTE AUX LECTEURS	V
ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	VI
REMERCIEMENTS – AVERTISSEMENTS.....	VII
CHAPITRE 1 – PRINCIPES DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	1
1.1. GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	1
1.2. DESCRIPTION D'UN BASSIN VERSANT	1
1.3. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT : DÉFINITION ET RÔLE	2
1.4. LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	3
1.5. LA OU LES TABLE(S) DE CONCERTATION	3
1.6. LOCALISATION DES ZGIEBV	4
CHAPITRE 2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS.....	5
2.1. LOCALISATION DE LA ZGIEBV	5
2.2. FAITS SAILLANTS PRÉSENTANT L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HYDRIQUE	7
2.3. FAITS SAILLANTS SUR L'OCCUPATION ET L'USAGE DU TERRITOIRE	11
2.4. FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA RESSOURCE EAU ET DE SES USAGES	15
CHAPITRE 3 – PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	19
CHAPITRE 4 – DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	40
RÉFÉRENCES	41
ANNEXES	47

Liste des acronymes

CENG :	Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie
CMH :	Complexe de milieux humides
FCMQ :	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FQCQ :	Fédération québécoise des clubs quads
GIEBV :	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MTMD :	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBV :	Organisme de bassin versant
OMAEU :	Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
PACES :	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PDE :	Plan directeur de l'eau
RADF :	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SQEEP :	Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
TNO :	Territoire non organisé
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée
ZGIE :	Zone de gestion intégrée de l'eau
ZGIEBV :	Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

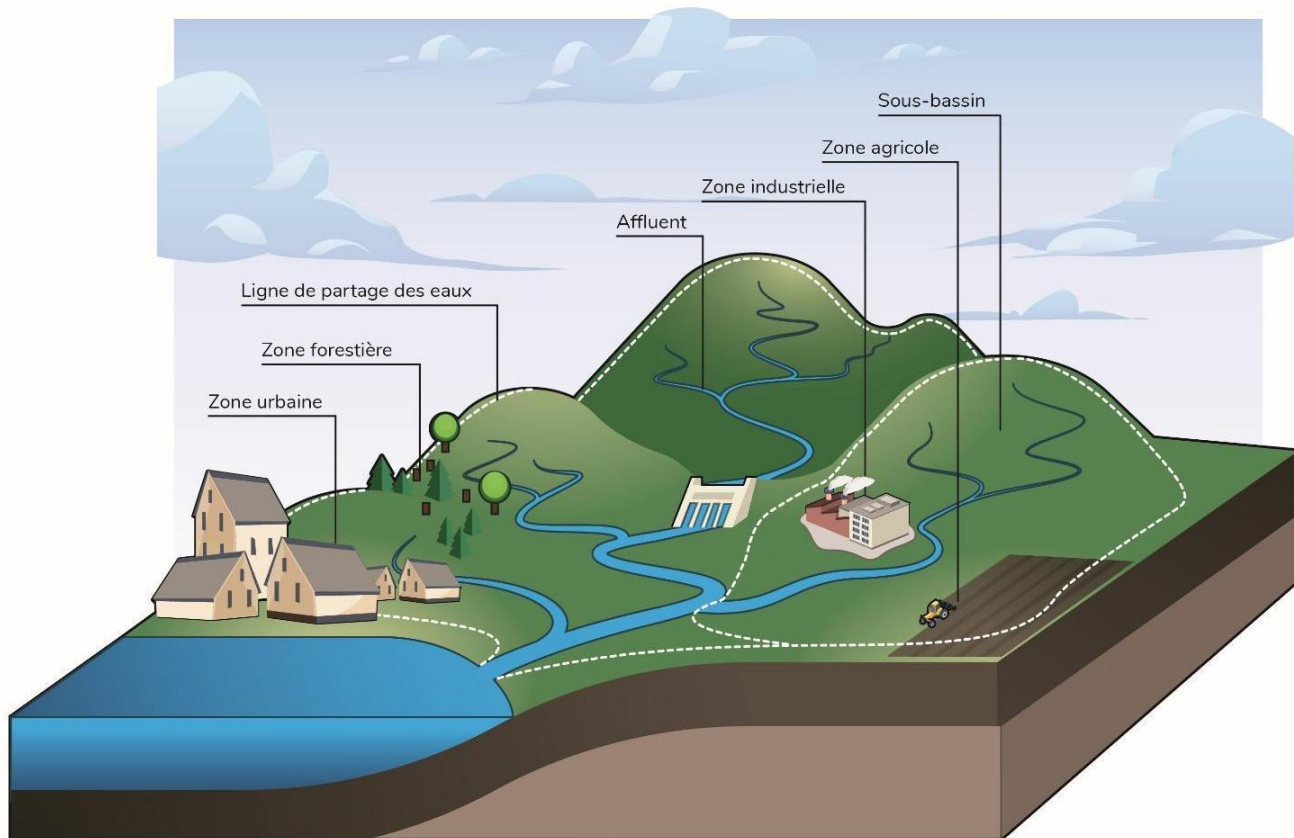
Chapitre 1 – Principes de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant

1.1. Gestion intégrée de l’eau par bassin versant

La gestion intégrée de l’eau par bassin versant (GIEBV) est le modèle de gouvernance de l’eau choisi par le Gouvernement du Québec en 2002 avec la Politique Nationale de l’eau, confirmé en 2009 par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés*, communément appelée *Loi sur l’eau*, puis réaffirmé en 2018 par la Stratégie québécoise de l’eau. La Loi sur l’eau vient confirmer que l’eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun et que l’État est le gardien des intérêts de la nation dans la ressource en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures. L’État s’est vu investi des pouvoirs nécessaires permettant d’assurer la protection et la gestion des ressources en eau et des milieux associés. Pour ce faire, il met en place les conditions afin que tous les utilisateurs des ressources en eau (nommés « acteurs de l’eau ») puissent se regrouper et déterminer ensemble des objectifs concertés de conservation durable de cette ressource. Par la *Loi sur l’eau*, le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroie ainsi un mandat de coordination de la planification territoriale des ressources en eau et des usages associés aux organismes de bassins versants (OBV) (Loi sur l’eau, art. 14, par. 3a).

1.2. Description d’un bassin versant

Un bassin versant désigne l’unité territoriale où toutes les eaux de surface s’écoulent naturellement vers un même point appelé « exutoire » (ou embouchure) (Voir figure 1). Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée « ligne de crêtes » ou « ligne de partage des eaux ». La logique « amont-aval » est à la base du besoin et de la pertinence de la planification intégrée de l’eau et de ses usages : les décisions prises par les acteurs de l’eau en amont d’un bassin versant peuvent avoir des répercussions sur d’autres acteurs situés en aval du bassin versant et vice-versa.



(Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant

1.3. L'organisme de bassin versant : définition et rôle

L'organisme de bassin versant est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, selon l'art. 14 de la loi sur l'eau, il :

- i. coordonne un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
- ii. coordonne l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et sa mise à jour subséquente ;
- iii. mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
- iv. coordonne les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau.

1.4. Le plan directeur de l'eau

Dans un souci de concordance avec la *Loi sur l'eau*, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique d'une zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Son élaboration est coordonnée par l'OBV selon un processus de concertation régionale et locale et implique la participation volontaire des acteurs de l'eau d'une ZGIEBV. Cette planification territoriale stratégique présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation durable des ressources en eau afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Il importe de rappeler que le contenu d'une planification territoriale stratégique doit refléter la capacité d'intervention des acteurs à prendre en main la planification établie. Les acteurs de l'eau sont toutes les personnes ou organisations dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone et ayant la capacité d'agir sur le devenir de celles-ci. En son sens le plus simple, **toute personne ou organisation utilisant le territoire ou l'eau peut être considéré comme un "acteur de l'eau"**. Les acteurs de l'eau sont le maillon le plus important de la gestion intégrée des ressources en eau sur une zone de gestion intégrée puisque ce sont ces derniers qui utilisent la ressource eau et le territoire.

Pour réaliser son mandat, l'OBV est responsable, entre autres, de maintenir actif la ou les tables de concertation, où siègent des représentants de tous les secteurs d'activités du territoire : municipal, économique, communautaire et autochtone. Les représentants doivent définir les éléments à inscrire dans la planification stratégique, soient les catégories de problématiques à prioriser, les orientations à privilégier et les objectifs à atteindre. Les représentants ont également la responsabilité de transmettre à la table les préoccupations et les enjeux propres au secteur d'activité qu'ils représentent.

Le PDE permet de cibler les efforts à mettre en œuvre collectivement pour préserver les ressources en eau sur le bassin versant, où les usages de l'un peuvent avoir une incidence sur les usages d'un autre.

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau* (art. 13.3), le plan directeur de l'eau doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

1.5. La ou les table(s) de concertation

Peu importe les mécanismes utilisés dans le processus de concertation, la ou les table(s) de concertation doit tenter de respecter une représentativité équilibrée des secteurs d'activité du territoire. Si plus d'une table de concertation est utilisée sur la ZGIEBV, chacune de ces tables de concertation doit respecter la représentativité. La représentativité des secteurs d'activité constitue un élément clé de la réussite de la GIRE. La légitimité des décisions prises dans le processus de planification est en relation étroite avec la diversité des acteurs et des intérêts représentés. Il revient à chaque OBV d'établir son propre processus de concertation et ses mécanismes spécifiques ainsi que ses propres règles de participation afin que l'ensemble du processus reflète les particularités régionales : la composition des représentants au sein de la ou des tables de concertation doit être représentative des usages de la ressource et du territoire sur la ZGIEBV.

1.6. Localisation des ZGIEBV

Au Québec, la planification des ressources en eau se fait à l'échelle des zones de gestion intégrée de l'eau. En 2002, le modèle de gestion intégrée de l'eau a été appliqué à 33 bassins versants prioritaires. Puis, en 2009, un redécoupage a eu lieu afin de créer 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). La localisation de ces zones est présentée à la figure 2. Pour l'instant (2022), seul le Québec méridional est couvert par une gestion intégrée des ressources en eau. Les zones ont été déterminées en fonction des bassins versants, de la population et des usages sur le territoire.



Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 2 – Présentation générale de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2.1. Localisation de la ZGIEBV

La Zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie se situe majoritairement dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, bien qu'une portion limitée de celle-ci se trouve au Bas-Saint-Laurent. Elle couvre le nord de la péninsule gaspésienne et englobe son extrémité est; ce faisant, elle s'étale du bassin versant de la rivière des Grands Capucins, à l'ouest, jusqu'à celui du ruisseau du Prêtre à l'extrémité sud de la Pointe-Saint-Pierre, près de Percé. La figure 3 présente la localisation de la ZGIE du nord de la Gaspésie; cette carte permet de visualiser l'emplacement des principaux bassins versants de la zone, ainsi que les territoires des différentes municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qu'elle chevauche. On y distingue également les limites des tenures publique et privée au sein de la zone.

En termes statistiques, la ZGIE du nord de la Gaspésie a une superficie de près de 8 500 km², dans laquelle se trouvent plus d'une centaine de bassins versants de tailles diverses se déversant directement en mer (soit les bassins versants de niveau 1). Ceux-ci englobent quelques 15 000 km linéaires de cours d'eau – permanents ou intermittents – et près de 2 000 lacs et étangs. De ceux-ci, cependant, seulement 85 lacs ont une superficie supérieure à 10 hectares. Par ailleurs, la population de la zone atteignait près de 30 000 habitants en 2021. Le tableau ci-dessous résume ces informations générales sur la zone de gestion.

Tableau 1 : Statistiques générales portant sur la ZGIE du nord de la Gaspésie

Superficie totale de la zone (km²)		8 488,38 km²
Nombre de lacs estimé		1995 lacs (dont 85 lacs de 10 ha et plus)
Longueur totale de cours d'eau estimée (en km)		14 789 km
Population estimée habitant dans la zone		28 497
Nombre de bassins versants	Niveau 1	123
	<i>Majeur</i>	<i>16</i>
	<i>Mineur</i>	<i>45</i>
	<i>Résiduel</i>	<i>62</i>
	Niveau 2	308
	Niveau 3	208

(Source - données de population : Statistiques Canada 2022)

Localisation de la ZGIEBV du nord de la Gaspésie



Figure 3 : Carte de localisation générale de la ZGIEBV du nord de la Gaspésie

2.2. Faits saillants présentant l'environnement naturel et hydrique

Les bassins versants de la zone

La ZGIE du nord de la Gaspésie s'étend sur 8 488,38 km² (MELCCFP 2022a) et elle comprend 61 bassins versants de niveau 1. Ces bassins versants sont caractérisés par le fait que leurs cours d'eau principaux se déversent dans le golfe du Saint-Laurent. Parmi ceux-ci, il y a 16 bassins versants majeurs représentant 86 % de la superficie de la ZGIE (tableau 2) et dont les embouchures de rivières sont presque toutes occupées par des communautés. Ces bassins incluent également ceux des six rivières à saumon exploitées de la zone (Cap-Chat, Sainte-Anne, Madeleine, Dartmouth, York et Saint-Jean), représentant à eux seuls 71 % de la superficie de la ZGIE. Les 45 autres bassins versants de niveau 1 – de moindre superficies – représentent 10 % de la zone et certaines des rivières qui leur sont associées comportent des communautés à leur embouchure (Gros-Morne, Petite-Vallée et Cloridorme). Par ailleurs, on compte 62 bassins versants résiduels, ne représentant que 4 % de la superficie de la ZGIE (360,18 km²); ces bassins étant alimentés par de petits cours d'eau sans toponyme.

La majorité des bassins versants de la zone prennent leurs sources au centre de la péninsule gaspésienne, certains à des altitudes dépassant les 1 000 m, et s'écoulent du sud-est vers le nord-est, hormis quelques rivières se déversant dans la baie de Gaspé et s'écoulant de l'ouest vers l'est (Biron *et al.* 2013, Olsen et Buffin-Bélanger 2014). La plupart des bassins versants de la zone sont caractérisés par une topographie accidentée, des vallées encaissées, une faible distance d'écoulement entre la source et l'embouchure, de fortes pentes et une faible quantité de lacs et de milieux humides (Biron *et al.* 2013, Olsen et Buffin-Bélanger 2014). En combinaison avec le régime des précipitations qui domine en Gaspésie, ces caractéristiques font en sorte que les cours d'eau de la zone ont le plus souvent un régime hydrique torrentiel. En conséquence, la torrencialité des cours d'eau du territoire rend ceux-ci très dynamiques et mobiles dans le temps, caractérisés par le transport de grandes quantités d'eau, de sédiments et de matières ligneuses. La confluence de certains tributaires torrentiels avec la plaine alluviale des cours d'eau principaux est souvent liée à la formation de zones de dépôts de sédiments liées à une rupture de pente. Ces dépôts forment alors des structures appelées cônes alluviaux (Buffin-Bélanger et Héту 2008).

Tableau 2 : Les 16 principaux bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie (niveau 1)

Bassin versant	Superficie (km ²)	Proportion de la ZGIE (%)	Bassin versant	Superficie (km ²)	Proportion de la ZGIE (%)
Cap-Chat	746,54	8,8	De l'Anse Pleureuse	95,56	1,1
Sainte-Anne	830,76	9,8	Madeleine	1 243,93	14,6
Petite rivière Sainte-Anne	79,29	0,9	De la Grande Vallée	173,54	2,0
À la Martre	88,36	1,0	Au Renard	71,97	0,8
Marsoui	157,32	1,9	De l'Anse au Griffon	64,86	0,8
À Claude	98,12	1,2	Dartmouth	969,01	11,4
De Mont-Saint-Pierre	140,37	1,7	York	1 105,14	13,0
De Mont-Louis	297,76	3,5	Saint-Jean	1 156,43	13,6

(Source : MELCCFP 2017)

Les types de milieux humides et hydriques de la zone

La ZGIE du nord de la Gaspésie est caractérisée par un réseau hydrographique dendritique avec beaucoup de cours d'eau permanents et intermittents. La longueur totale des cours d'eau de la zone atteint 14 789 km; en moyenne, cela représente 1,7 km de cours d'eau par km² de bassins versants. De ces cours d'eau, 63 % sont intermittents et trois rivières ont un écoulement principal de plus de 100 km, soit les rivières Madeleine, York et Saint-Jean (MELCCFP et MRNF 2023). Par ailleurs, 2 020 plans d'eau (4 417 ha) – dont 1 995 lacs et 25 mares – sont dénombrés sur le territoire de la ZGIE, mais ils sont essentiellement de très petite taille (1 403 d'entre eux ont une superficie de moins d'un [1] ha). En fait, seulement 22 lacs de la zone ont plus de 20 ha et trois (3) ont plus de 100 ha, soit les lacs Sainte-Anne, Mont-Louis et York.

Dans le cas des milieux humides, leur présence est en général très limitée et ne couvre que 2,85 % (24 194 ha) de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Ils sont constitués en majorité de marécages et de tourbières associés à des lacs ou des cours d'eau (Canards Illimités Canada 2008, Légaré 2018). Plus spécifiquement, les marécages arborescents (22 %; 5 299 ha) et les tourbières boisées (44 %; 10 700 ha) sont retrouvés en plus grande proportion dans la ZGIE (voir la fiche diagnostique sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires). Des marais ont cependant été identifiés dans les estuaires de plusieurs rivières dont ceux se déversant dans la baie de Gaspé (Dartmouth, York, Saint-Jean). Aussi, beaucoup de milieux humides sont situés à la tête des bassins versants Dartmouth, York et Saint-Jean (Canards Illimités Canada 2008, Légaré 2018). Il y a également une importante densité d'étangs vernaux dans l'espace forestier public de la Gaspésie (MFFP 2015); ces étangs ont une importance écologique dans le paysage gaspésien, notamment parce qu'ils contribuent au maintien des populations de plusieurs espèces d'amphibiens (Calhoun et Demaynadier 2007, Besançon 2020).

Les eaux souterraines de la zone

En ce qui concerne les eaux souterraines, peu d'informations hydrogéologiques sont disponibles pour le territoire de la zone. Les principales sources d'information sont fort probablement associées aux six analyses de vulnérabilité des sources souterraines d'approvisionnement en eau potable réalisées pour les municipalités dotées de sources d'eau potable de catégorie 1 (voir la fiche diagnostique sur la disponibilité d'une eau potable de qualité en documents complémentaires). À ce jour, la ZGIE du nord de la Gaspésie n'a pas fait l'objet d'un projet dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Québec. Toutefois, un projet-pilote de type PACES a été réalisé au cours des dernières années par l'Université du Québec à Rimouski portant sur les territoires de la Gaspésie et de la Matapédia. À la lumière des divers intrants et éléments considérés à l'intérieur de leur rapport, les responsables de ce projet recommandent de poursuivre les efforts d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines dans l'est du Québec afin d'établir une cartographie hydrogéologique des territoires de la Matapédia et de la Gaspésie. Considérant l'immensité du territoire, ils recommandent également que ce projet soit réalisé sur une période de 5 ans. De plus, avec l'existence de sondages stratigraphiques au sein de différents ministères (MTMD et MRNF), ainsi que la disponibilité de nouvelles imageries LiDAR couvrant tout le territoire, les auteurs estiment que ces données permettraient de réaliser ce projet à un coût par km² en deçà des montants octroyés pour les projets précédents du PACES menés ailleurs au Québec (Tommi-morin *et al.* 2022).

La biodiversité de la zone

Parmi les divers écosystèmes retrouvés dans la ZGIE du nord de la Gaspésie, les rivières à saumon bénéficient d'une attention particulière en raison de leur importance socioéconomique, culturelle et écologique (MFFP 2016a). En effet, le saumon atlantique (*Salmo salar*) est sans contredit l'espèce qui suscite le plus de passion chez les pêcheurs fréquentant la région. Elle bénéficie d'ailleurs d'une grande attention de la part des gestionnaires des ressources fauniques – notamment ceux associés à la gestion des rivières à saumon constituées en ZECs ou en réserves fauniques – en raison de la complexité de son cycle vital et de sa vulnérabilité aux changements que peut subir son habitat (MFFP 2016a). Un suivi rigoureux de l'abondance et de l'exploitation du saumon atlantique dans la province est effectué par le MELCCFP afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de cette espèce. Hormis le saumon, l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) est également une espèce fréquentant la plupart des lacs et cours d'eau du territoire de la ZGIE. Elle est l'espèce la plus prisée par les pêcheurs québécois et elle revêt une importance socioéconomique pour la région du nord de la Gaspésie (MFFP 2020). Il est aussi important de mentionner la présence de l'omble chevalier ou quassa (*Salvelinus alpinus oquassa*) et de l'anguille d'amérique (*Anguilla rostrata*) qui figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et fréquentent certains lacs ou cours d'eau de la zone (Rivière *et al.* 2018, CSAA 2019).

Le territoire de la ZGIE du nord de la Gaspésie est l'hôte de plusieurs autres espèces fréquentant et occupant les différents milieux humides et hydriques de la zone, tels que l'orignal (*Alces alces*) qui est une espèce phare de la région. En été, l'orignal fréquente régulièrement différents points d'eau, tels que les étangs, pour consommer des plantes aquatiques afin de combler ses besoins en sels minéraux (Samson *et al.* 2002). Ce grand cervidé – attirant bon nombre de chasseurs – est également d'une grande importance socioéconomique pour la région. De plus, le castor du Canada (*Castor canadensis*), bien présent dans la zone, y joue un rôle majeur par la création de milieux humides découlant de la construction de ses barrages (Larocque *et al.* 2009). Par ailleurs, le caribou de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*; écotype montagnard) est aussi un mammifère incontournable de la ZGIE, considérant son statut de protection particulier nécessitant des mesures de rétablissement à l'échelle des paysages forestiers (MFFP 2024). À cet effet, le caribou peut agir à titre d'espèce parapluie au sein du territoire et, par ces mesures, profiter à d'autres espèces côtoyant des milieux naturels similaires. Enfin, il est également possible de retrouver une diversité d'oiseaux limicoles et de sauvagines due à la variété d'habitats (montagnes, forêts et milieu marin) à l'intérieur de la ZGIE. À noter aussi, la présence de divers amphibiens (grenouilles, rainettes et crapauds) sur le territoire, ainsi que des nombreuses espèces floristiques (nénuphars, potamots et myriophylles) occupant les milieux humides et hydriques (Briand 2015, 2016a, 2016b et 2018).

D'un autre côté, les espèces exotiques envahissantes en Gaspésie sont très peu répandues. Cependant, il y a certaines occurrences qui sont préoccupantes. Notamment, la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) – présente sur le territoire de la ZGIE – risque d'affecter les salmonidés indigènes, tels que le saumon atlantique et l'omble de fontaine (Thibault 2010). Il s'agit d'une espèce opportuniste qui s'alimente de plusieurs espèces de poissons dont les autres salmonidés (Kerr et Lasenby 2000, Thibault 2010). Cette espèce envahissante, utilisant des habitats similaires à ceux du saumon atlantique, pourrait avoir des impacts importants sur ses populations, notamment par une compétition interspécifique pour les ressources limitées de ces habitats telle que la disponibilité des frayères (Hearn et Kynard 1986, Baute et Bernatchez 2003, Thibault 2010).

L'algue *Didymo* (*Didymosphenia geminata*) est une algue benthique remarquée pour la première fois en Gaspésie à l'été 2006. Il s'agit également d'une espèce envahissante, mais qui est native à l'hémisphère nord. En fait, lorsque certains éléments nutritifs diminuent, principalement le phosphore, l'algue – indigène au cours d'eau – produit un pédoncule qui lui permet de s'éloigner du substrat auquel il s'accroche au fond de la rivière. Lorsque des milliers de cellules produisent ce pédoncule, elles permettent la création d'un tapis brunâtre à la surface des roches. Ce tapis n'affecte en aucun cas la qualité de l'eau, mais vient altérer l'environnement physique pour les invertébrés benthiques, favorisant ainsi la présence de taxons moins nutritifs pour les poissons – comme les chironomides et les oligochètes au détriment des éphéméroptères, des plécoptères et des trichoptères. Il faut peut-être s'attendre à une présence permanente de cette algue dans les rivières du nord de la Gaspésie suite aux modifications possibles de l'hydrologie reliées aux changements climatiques (voir la fiche sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires).

Les conditions climatiques de la zone

Le climat de la ZGIE du nord de la Gaspésie, qualifié de boréal, est influencé par deux principaux facteurs, soit la présence du golfe du Saint-Laurent et la topographie. Ces facteurs font que la région est marquée par d'importantes variations de température et de précipitations. Le golfe du Saint-Laurent influence le climat du littoral, où les températures sont plus clémentes que dans l'arrière-pays. À l'intérieur des terres, où l'influence maritime diminue, le relief devient le facteur déterminant des variations climatiques. Généralement, des chutes de neige plus importantes et des moyennes de température moins élevées que le long de la côte y sont enregistrées (MRNF 2006, Fournier *et al.* 2016). Les normales climatiques de 1981 à 2010 pour cinq stations climatologiques du MELCCFP sont présentées au tableau 3. À noter que les normales climatiques pour la période de 1991 à 2020 n'étaient toujours pas disponibles au moment d'écrire ces lignes et n'ont donc pas pu être prises en considération.

Tableau 3 : Normales climatiques enregistrées aux stations climatologiques du MDDELCC (1981 à 2010)

Station	Altitude (m)	Température moyenne (°C)			Précipitations moyennes annuelles		
		Janvier ¹	Juillet ²	Annuelle	Pluie (mm)	Neige (cm)	Totale (mm)
Cap-Seize	229,0	-13,7	16,6	2,4	726,5	453,4	n.d.
Sainte-Anne-des-Monts	15,2	-11,3	16,8	3,4	617,4	243,8	860,9
Grande-Vallée	13,0	-11,5	17,2	3,5	658,3	394,5	1 051,3
Cap des Rosiers	15,0	-9,8	16,2	3,6	876,2	318,7	1 198,9
Fontenelle	15,0	-11,7	17,1	3,4	758,6	356,7	1 122,6

(Source : MELCCFP 2024a) Note : ¹ Mois le plus froid / ² Mois le plus chaud

2.3. Faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire

Le territoire administratif de la zone

Il y a trois communautés issues de la nation Mi'gmaq dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit *Gesgapegiag*, *Listuguj* et *Gespeg*. Le peuple Mi'gmaq est présent en sol gaspésien depuis plus de 10 000 ans et il fait partie des premiers occupants de la région atlantique canadienne. Le territoire ancestral de cette nation comprenait les régions côtières de la Gaspésie et des provinces maritimes à l'est du fleuve Saint-Jean (Canadian Encyclopedia 2008). Ce territoire est divisé en sept districts distincts, dont un couvre la péninsule gaspésienne et porte le nom de *Gespe'gewa'gi* (MFFP 2017). Aujourd'hui, la réserve autochtone de la communauté de Listuguj est située à l'embouchure de la rivière Ristigouche, tandis qu'à l'embouchure de la rivière Cascapédia se situe celle de la communauté de Gesgapegiag. Quant à la communauté de Gespeg, elle n'a pas de territoire de réserve et ses membres vivent principalement à Gaspé (MFFP 2017).

Le territoire de la ZGIE du nord de la Gaspésie est composé de deux régions administratives, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – représentant 93 % (7 867 km²) de la superficie de la zone – et le Bas-Saint-Laurent, correspondant à sa portion résiduelle (soit 7 %; 621 km²) (voir le tableau A1 en annexe). La MRC de La Haute-Gaspésie et celle de La Côte-de-Gaspé sont les deux principales MRC incluses à la ZGIE, y contenant respectivement huit et cinq municipalités et y couvrant respectivement 3 585 km² (42,2 %) et 4 055,8 km² (47,8 %) de sa superficie. Les MRC du Rocher-Percé, de La Matanie et de La Matapédia représentent quant à elles les 10 % (847,1 km²) restant de la superficie de la zone (voir le tableau A1 en annexe). Il est important de mentionner que le territoire de la ZGIE est en majorité de tenure publique, soit à 87 % (7 359,1 km²); seulement 13 % (1 129,31 km²) de la superficie de la zone sont constitués de terres privées (MRNF 2018). Ces dernières sont localisées principalement en bordure du golfe du Saint-Laurent, où les collectivités humaines se concentrent. Les terres publiques sont quant à elles majoritairement situées dans l'arrière-pays, en milieu forestier. Du fait de cette répartition, la plupart des portions aval des bassins versants de la zone sont en tenure privée, alors que leurs portions amont sont en terre publique.

La population de la zone

D'après les données du recensement de la population du Canada de 2021, la ZGIE du nord de la Gaspésie comptait 28 497 habitants à ce moment (Statistique Canada 2022). Dans les dix années précédentes (soit entre 2011 et 2021), les municipalités de la zone ont perdu de 0,7 à 20,8 % de leur population, à l'exception de Rivière-à-Claude qui a connu une croissance de 8,5 % (Statistique Canada 2017 et 2022). Quant à la Municipalité de La Martre, elle a subi la plus importante décroissance durant cette période, soit une baisse de 20,8 % de sa population.

Toujours en 2021, près de 74 % de la population de la zone se concentrait à l'intérieur de deux municipalités, soit celle de Sainte-Anne-des-Monts (6 121 habitants) et celle de Gaspé (15 063 habitants). Trois autres municipalités se démarquaient par la taille de leur population, soit celle de Cap-Chat (2 516 habitants), de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (1 047 habitants) et de Grande-Vallée (1 077 habitants). Toutes les autres municipalités ne comptaient pas plus de 700 habitants; celle de Rivière-à-Claude étant la moins peuplée avec seulement 141 habitants.

Enfin, la ZGIE contient plusieurs portions de territoires non organisés (TNO) (figure 3), c'est-à-dire des portions de territoire n'étant associées à aucune municipalité; ces territoires étant administrés par les MRC où ils se trouvent. Le seul TNO ayant une présence notable de résidents permanents est celui Mont-Albert en Haute-Gaspésie, alors que 167 habitants, principalement installés à Cap-Seize, ont été recensés en 2021 (Statistique Canada 2022).

Les utilisations du territoire de la zone

L'aménagement forestier

Les bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie étant essentiellement forestiers, une grande majorité des activités anthropiques sur leur territoire ont un lien direct avec le milieu forestier. En fait, le territoire forestier productif représente 95 % (803 556 ha) de la superficie de la ZGIE (MRNF 2023a). Dans le domaine de la forêt publique, trois unités d'aménagement forestier (UA 012-72, UA 112-62 et UA 112-63) recoupent la ZGIE. De ce fait, l'industrie gravitant autour de la ressource en bois est bien présente dans la zone. Il est possible de compter quatre scieries ayant une classe de consommation autorisée de plus de 10 000 m³ de bois annuellement, soit la scierie de Bois Granval GDS inc. (située à Grande-Vallée), la scierie de Bois Marsoui GDS inc. (située à Marsoui) et les scieries de Damabois Division Cap-chat inc. qui possède une usine de sciage de résineux et une de sciage de feuillus (toutes deux situées à Cap-Chat) (MRNF 2024a).

La mise en valeur de la faune

La mise en valeur de la faune est également un élément central au sein de la ZGIE. La chasse et la pêche sur le territoire public libre ou à l'intérieur des différents territoires fauniques structurés – les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries – représentent un apport économique important pour les communautés de la zone (MELCCFP 2023a). Les réserves fauniques surfaciques y sont au nombre de deux, soit celle de Matane (recoupant une portion du bassin versant de la rivière Cap-Chat) et celle des Chics-Chocs (recoupant principalement les bassins versants des rivières Sainte-Anne, Madeleine et de Mont-Louis), tout comme les réserves fauniques associées à des rivières (soit la Sainte-Anne et la Saint-Jean) (Fournier *et al.* 2016). Dans le cas des zecs, il y en a six dans la ZGIE, dont quatre couvrent des rivières à saumon (soit la Cap-Chat, la Madeleine, la Dartmouth et la York). Les deux autres sont les zecs surfaciques Baillargeon et Cap-Chat (Fournier *et al.* 2016). La présence de pourvoiries et de petits lacs aménagés représente une activité plus marginale dans la ZGIE, mais il est quand même possible d'y trouver quatre pourvoiries et un petit lac aménagé. En bref, la chasse et la pêche, plus particulièrement la chasse à l'orignal et la pêche au saumon, engendrent d'importantes retombées économiques sur le territoire nord gaspésien que ce soit en territoire public ou parmi les différents lieux offrant le service (MELCCFP 2023a).

La villégiature et les activités récréatives

Plusieurs installations de villégiature se trouvent dans la ZGIE, incluant des chalets et différents campings municipaux ou privés. L'offre de camping est notamment présente dans les différents parcs et réserves fauniques présents au sein de la zone (p. ex. le Parc national du Canada Forillon, le Parc national de la Gaspésie, la Réserve faunique de Matane, etc.). Ces derniers offrent aussi divers hébergements locatifs aux amateurs de plein air, tels que des chalets,

des camps rustiques et des refuges). En territoire public, des baux à des fins de villégiature privée sont émis et plus de chalets privés peuvent être répertoriés, notamment autour du lac à la Truite, du lac au Diable et du lac York, ainsi qu'à proximité du ruisseau de la Petite Fourche (MRNF 2024b). L'immensité du territoire public forestier présent dans la ZGIE permet d'offrir une variété d'activités récréatives telles que la randonnée pédestre, le ski hors-piste, le kayaking, le canyoning, le rafting et quelques activités nautiques émergentes (p. ex. la planche à pagaie ou l'apnée). Les sentiers de quads et de motoneiges sont également bien développés au sein du territoire. Ils sont respectivement balisés et entretenus par la Fédération québécoise des clubs de quads (FQCQ) et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et leurs organisations locales affiliées (FQCQ 2024, FCMQ 2024).

Les parcs nationaux et les autres aires protégées

Dans le domaine de la conservation, deux parcs d'importance sont retrouvés dans la ZGIE, soit le Parc national de la Gaspésie et le Parc national du Canada Forillon. D'une superficie totalisant 80 200 ha dont 70 % sont inclus dans la ZGIE, le Parc de la Gaspésie couvre en partie les bassins versants des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, à Claude, de Mont-Saint-Pierre et Madeleine. Le Parc national du Canada Forillon, pour sa part, recouvre 21 700 ha de la zone et inclut presque la totalité du bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et près de la moitié de celui de la rivière au Renard (MELCCFP 2024b). Plusieurs autres aires protégées sont présentes au sein de la ZGIE, telles que des habitats fauniques, des réserves écologiques, des écosystèmes forestiers exceptionnels, etc. (MELCCFP 2024b).

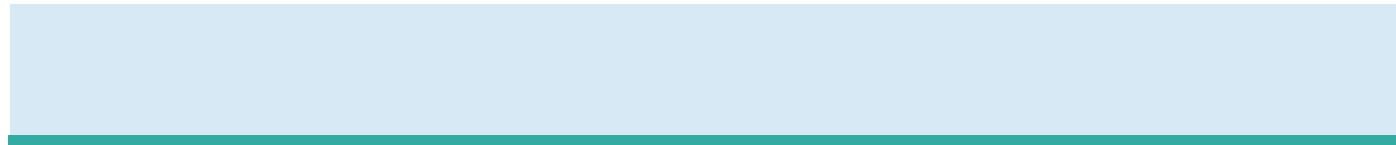
L'exploration et l'exploitation minière et des hydrocarbures

L'exploration minière fait également partie intégrante de la ZGIE du nord de la Gaspésie. D'ailleurs, en juillet 2022, Métaux Osisko a fait l'acquisition de l'ancienne mine de cuivre située sur le mont Copper à Murdochville (auparavant détenue par Glencore Canada Corporation); une potentielle réouverture de la mine est actuellement en processus (Métaux Osisko 2024). Par ailleurs, Ressources minérales Pélican – détenant les droits d'exploitation d'un gisement de surface de carbonate de calcium – prévoit commencer ses activités d'exportation d'ici 2024 ou 2025; elle compte s'approvisionner dans une montagne localisée dans le bassin versant de la rivière Madeleine et située à environ 15 km de Grande-Vallée (Deschênes, 2024). Enfin, la compagnie Clayson Écominéral possède 100 % des droits miniers d'un important gisement d'argile également situé dans le bassin versant de la rivière Madeleine, pour lequel le développement d'un projet est en cours et vise la calcination de l'argile – comme substitut au calcaire dans la fabrication du béton – ainsi que l'extraction de terres rares (Joël Fournier *communication personnelle* 2023, Clayson Écominéral 2024).

Finalement, malgré la fin des droits d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec en 2022, plusieurs puits d'exploration sont encore actifs dans la ZGIE et, à ce jour, ne sont pas fermés définitivement.

Les activités agricoles et industries de la transformation

En ce qui concerne le secteur agricole, les activités sont très limitées à l'intérieur de la ZGIE; elles se concentrent surtout dans l'ouest de la MRC de La Haute-Gaspésie, près de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts. En effet, les terrains à vocation agricole ne représentent que 0,4 % (3 795 ha) de la ZGIE du nord de la Gaspésie (MRNF 2023a). Au niveau industriel, mis à part les scieries mentionnées plus haut, une dizaine d'usines de transformation des produits



marins sont en fonction au sein de la ZGIE (Fournier *et al.* 2016). De plus, il est important de considérer la présence d'une usine de fabrication de pâles d'éoliennes à Gaspé (LM Wind Power), laquelle est le plus gros employeur privé dans le secteur; actuellement, elle emploie environ 500 travailleurs (Dubé 2022).

Les infrastructures municipales liées à l'eau

Selon la taille des différentes municipalités, leurs infrastructures de distribution d'eau potable ou de traitement des eaux usées sont plus ou moins volumineuses. Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, l'ensemble des municipalités munies d'une source municipale s'approvisionnent en eau souterraine, hormis la Municipalité de La Martre qui s'approvisionne à partir d'une source d'eau de surface. Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, la Ville de Gaspé utilise un approvisionnement mixte (eau de surface et souterraine), tandis que la Municipalité de Cloridorme est la seule utilisant une source d'eau de surface. Toutes les autres sources municipales d'approvisionnement en eau potable de cette MRC sont liées à une source souterraine (MELCCFP 2024c).

Par ailleurs, sur les treize municipalités présentes dans la ZGIE, sept d'entre elles possèdent des ouvrages d'assainissement des eaux composés d'une station d'épuration et d'un certain nombre d'ouvrages de surverses. La Ville de Cap-Chat est la seule qui ne traite pas ses eaux usées avant de les rejeter dans le Saint-Laurent et en partie dans l'embouchure de la rivière Cap-Chat (Fournier *et al.* 2016).

2.4. Faits saillants de l'état de la ressource eau et de ses usages

La qualité de l'eau au sein de la zone

En général, l'eau des rivières de la ZGIE du nord de la Gaspésie est d'une grande limpidité et riche en sels minéraux. Cela s'explique par la forte concentration de calcaire dans le sous-sol, sa perméabilité et ses propriétés neutralisantes des pluies acides (MRNF 2006). La qualité de l'eau des rivières de la zone est ainsi considérée globalement bonne. Cependant, aucun suivi régulier de la qualité de l'eau des lacs du territoire n'est effectué.

La qualité d'eau associée aux rivières de la zone est corroborée par des données récentes du programme Réseau-rivières, lequel échantillonne l'eau de cinq des six rivières à saumon exploitées de la ZGIE, soit les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Madeleine, York et Saint-Jean. Pour la période de 2021 à 2023, la médiane de l'IQBP calculée pour chacune de ces rivières oscille entre 92 et 99, alors qu'une eau de bonne qualité et permettant tous les usages doit se situer entre 80 et 100 (MELCCFP 2023d; voir la fiche diagnostique sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires).

Outre le suivi du Réseau-rivières, le CENG a entrepris d'établir un portrait sommaire de la qualité de l'eau de certains cours d'eau non suivis de la ZGIE du nord de la Gaspésie au cours dernières années. En 2016, les analyses effectuées par le CENG dans les rivières Marsoui, de Mont-Louis et de la Grande Vallée ont permis de confirmer une bonne qualité de l'eau au niveau des stations d'échantillonnage malgré le fait que les stations étaient localisées près des sources de pollution anthropique potentielles ciblées par le CENG (CENG 2017). Cependant, la station d'échantillonnage localisée près de l'embouchure de la rivière du Gros-Morne (station GM-1) a permis de déceler une problématique de contamination bactériologique (moyenne de 2 114 UFC/100 ml pour 7 échantillons) qui a été corroborée également par une autre campagne de suivi effectuée en 2020. (CENG 2017, CENG 2023a). L'absence d'un réseau d'égout municipal et la présence d'une concentration de résidence dont les installations septiques sont inadéquates ou absentes semble provoquer une contamination bactériologique dans le tronçon de la rivière Gros-Morne près de son embouchure (CENG 2023a). En 2021, d'autres analyses de la qualité de l'eau ont été réalisées dans la rivière au Renard et le ruisseau Porphyre (CENG 2023b). Ces analyses ont permis de confirmer une bonne qualité de l'eau au niveau de la station d'échantillonnage de la rivière au Renard. À l'inverse, l'échantillonnage du ruisseau Porphyre – effectué en aval de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Murdochville – a permis de détecter une problématique de contamination bactériologique (moyenne de 1 300 UFC/100 ml pour 7 échantillons). Celle-ci a été corroborée par une autre analyse réalisée en 2022 (CENG 2024). Une gestion possiblement déficiente des rejets d'eaux usées au niveau des étangs aérés pourrait être à l'origine d'une contamination bactériologique de l'eau de surface dans le tronçon du ruisseau Porphyre situé en aval de ceux-ci.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les eaux usées de la Ville de Cap-Chat ne sont pas traitées avant d'être rejetées en partie dans l'embouchure de la rivière Cap-Chat. De plus, les surverses provenant de divers ouvrages municipaux de traitement des eaux usées sont aussi des éléments à prendre en considération en tant que source potentielle de contamination bactériologique de certains cours d'eau. Cependant, leur impact sur la qualité de l'eau n'a pas été mesuré jusqu'à présent.

D'un autre côté, la qualité de l'eau potable liée aux infrastructures municipales est généralement bonne, sauf dans certains cas associés à des sources d'approvisionnement en eau de surface, lesquelles étant parfois affectée par une contamination bactériologique ou par des matières en suspension en période de crue (p. ex. à La Martre, à l'Anse-au-Griffon et à Cloridorme). Pour remédier à la situation, les municipalités concernées doivent trouver de nouvelles sources d'approvisionnement ou bonifier le traitement par des travaux de mises aux normes de leurs infrastructures. Il est important de noter également que la qualité de l'eau potable associée aux puits individuels est méconnue, voire inconnue sur le territoire (voir la fiche diagnostique sur la disponibilité d'eau potable de qualité en documents complémentaires).

Les aléas fluviaux et leurs enjeux de sécurité publique au sein de la zone

Les fortes pentes des bassins versants du nord de la Gaspésie, combinées au régime de précipitations, favorisent une réponse hydrique torrentielle des cours d'eau lors de la fonte des neiges ou de pluies abondantes. Cette configuration naturelle des bassins versants provoque des crues importantes engendrant de nombreux aléas d'inondations et de mobilité des cours d'eau associée à l'érosion fluviale.

De 1980 à 2023, 139 inondations réparties dans vingt-sept bassins versants de la ZGIE ont été répertoriées par le ministère de la Sécurité publique (MSP s.d., 2023a, 2023b). Parmi ces bassins versants, une douzaine comptent cinq inondations et plus recensées, alors que les quatre plus touchés sont ceux des rivières Cap-Chat, de la Grande Vallée, au Renard et Dartmouth (plus de 10 inondations). Durant cette période, la majorité des inondations sont survenues lors de la crue printanière (43 %). Pour leur part, certaines pluies abondantes qui sont survenues à l'été et à l'automne sont liées à 36 % des inondations recensées, alors que 21 % ont eu lieu lors de redoux hivernaux liés à la formation d'embâcles de glaces (voir la fiche diagnostique sur les inondations en documents complémentaires).

En vue de documenter la mobilité d'une dizaine de rivières de la ZGIE, un projet utilisant l'approche hydrogéomorphologique a été réalisé de 2019 à 2022 par le CENG et le Laboratoire de recherche en géomorphologie et dynamique fluviale de l'UQAR (LGDF-UQAR) avec le soutien financier du MSP (Maltais *et al.* 2021, CENG et LGDF-UQAR 2023). Les résultats de ce projet confirment le dynamisme important des rivières de la ZGIE, alors que la majorité des tronçons étudiés sont associés à des styles fluviaux très mobiles, soit le style divagant et le style à méandres dynamiques. De plus, la présence importante de cônes alluviaux liés à des tributaires torrentiels peuvent être activés en période de crue et occasionner de l'érosion et des inondations (voir la fiche diagnostique sur l'érosion fluviale en documents complémentaires).

Par ailleurs, les projections de l'Atlas hydroclimatique du Québec méridional (édition 2022) prévoient des étiages plus sévères et plus longs en été et en automne à l'échelle de la province au cours des prochaines décennies (MELCCFP 2022b). Ces prévisions s'appliquent aux cours d'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie, alors qu'une diminution des débits d'étiages estivaux et automnaux de récurrence 2 et 5 ans est probable autant pour la période 2011-2041 que celle 2041-2071 (MELCCFP 2022b). Dans ce contexte, la poursuite ou l'amplification de la surconsommation de l'eau dans certaines municipalités de la zone pourrait éventuellement engendrer des pénuries d'eau (voir la fiche diagnostique sur la surconsommation de l'eau en documents complémentaires).

L'intégrité écologique des milieux humides et hydriques de la zone

Les milieux humides

En raison de la topographie de la ZGIE du nord de la Gaspésie et du relief accidenté de ses bassins versants, les milieux humides y sont relativement rares (2,85 % de la superficie de la zone). Malgré cette faible proportion, ces milieux demeurent importants pour la riche biodiversité qu'ils renferment et pour les services écologiques qu'ils rendent (Cimon-Morin 2015). D'ailleurs, les valeurs économiques des services écologiques générées par les milieux humides surpassent généralement celles des autres types d'écosystèmes (Barbier 2011, Batker *et al.* 2014). De façon générale, la majorité des complexes de milieux humides (CMH) de la zone ont le potentiel de remplir efficacement certaines fonctions écologiques, telle que le maintien d'habitats de qualité pour la biodiversité (75,8 %), la régulation des débits de crue (74,1 %) et la filtration efficace des sédiments et des polluants (76,7 %). Quant à la séquestration du carbone, près de la moitié (48 %) des CMH de la ZGIE ont une capacité élevée ou très élevée d'y participer (voir la fiche diagnostique sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires).

Par ailleurs, les efforts de caractérisation des milieux humides de la ZGIE témoignent d'un niveau d'intégrité relativement élevé. En fait, outre quelques traces de VHR, de pollution domestique ou de remblaiement dans certaines zones de marais estuariens habitées (Briand 2015, 2016a, 2016b et 2018), le type d'empiètement le plus fréquent provient de l'aménagement forestier – affectant de façon restreinte (moins de 20 % de leur superficie) près de la moitié des CMH de la zone (voir la fiche diagnostique sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires). Globalement, les pressions anthropiques exercées sur les milieux humides de la ZGIE sont relativement faibles en comparaison à d'autres régions du Québec, notamment dans la vallée du Saint-Laurent.

Les milieux riverains

Du point de vue de l'écologie, les milieux riverains sont des zones semi-terrestres de transition qui sont régulièrement influencées par de l'eau douce et qui s'étendent habituellement de la bordure des milieux aquatiques et humides jusqu'à l'orée des communautés des hautes terres (Naiman *et al.* 2005, Morissette et Donnelly 2010). Ils se retrouvent ainsi en bordure des lacs, des rivières ou des milieux humides et sont généralement considérés comme des transitions entre deux zones écologiques.

Les milieux riverains bordant les cours d'eau sont les plus abondants au sein de la ZGIE, en comparaison à ceux associés aux plans d'eau et aux milieux humides. De manière générale, la zone présente une bonne intégrité de ces milieux, bien que la dégradation de certaines bandes riveraines – c.-à-d. une largeur minimale de milieux riverains nécessaire pour protéger les habitats aquatiques adjacents – soit plus élevée dans le cœur urbain de différentes localités riveraines, telles que Marsoui, Grande-Vallée et Gros-Morne (voir la fiche diagnostique sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires). De plus, à ces endroits, les milieux riverains y sont en grande partie remplacés par des terrains riverains, diverses infrastructures, routes et terrains agricoles. À l'inverse, les coupes forestières sont la principale source d'empiètement des milieux riverains au sein de l'ensemble de la ZGIE, affectant environ 15 % de ces milieux.

L'écosystème riverain est reconnu parmi les milieux les plus riches en biodiversité et la majorité des espèces menacées ou vulnérables présentes en Gaspésie y sont associées (Zlonis et Niemi 2014, MFFP 2016b). Leur conservation est par conséquent essentielle, tant pour répondre aux besoins de telles espèces que pour protéger les différents écosystèmes aquatiques adjacents contre l'érosion, la pollution et les sédiments (MFFP 2016b).

Les habitats aquatiques

En ce qui concerne les habitats aquatiques, la majorité de ceux-ci ont un niveau d'intégrité relativement bon au sein de la ZGIE, notamment considérant le faible niveau de pression anthropique dans la zone (p.ex. peu d'agriculture et de développement urbain). Les principaux facteurs de dégradation pouvant les affecter sont l'apport en sédiments fins provenant de la voirie forestière et la perte d'accessibilité à certains tributaires occasionnées par des ponceaux limitant la libre circulation des poissons (Lachance *et al.* 2008, Latrémouille *et al.* 2014, Lacombe et Jutras 2016). D'autres facteurs peuvent être soulevés de manière plus marginale, tels que la contamination de l'eau et l'augmentation de sa température – principalement là où les bandes riveraines sont dégradées – et le potentiel de prolifération de l'algue *Didymo* en contexte de changements climatiques (voir la fiche diagnostique sur les milieux humides et hydriques en documents complémentaires).

Outre pour leur valeur intrinsèque, ces habitats sont d'un intérêt majeur au sein de la ZGIE pour leur contribution à la pêche sportive – notamment au saumon, une importante activité socioéconomique et culturelle. En général, les populations de saumon se portent assez bien à l'intérieur des six rivières à saumon exploitées de la zone. Cependant, certaines années ont connu une diminution notable des taux de montaison dans certaines rivières (voir la figure A2 en annexe; MELCCFP 2023b). Depuis 2018, la plupart des rivières à saumon de la zone ont néanmoins démontré un nombre d'œufs déposés (par million) supérieur à leur seuil de conservation optimal (MELCCFP 2023b).

L'accès à l'eau et les conflits d'usage au sein de la zone

La fréquentation des différents cours d'eau et lacs de la ZGIE pour des fins récréatives génère des préoccupations grandissantes de la part de certains acteurs de l'eau de la conservation et du secteur faunique au sein du territoire de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Un besoin de conciliation des usages apparaît de plus en plus nécessaire. L'aspect récent de cette problématique, toutefois, fait en sorte qu'elle demeure peu documentée. Les conflits d'usages entre les différents types d'utilisateurs des rivières à saumon, notamment, se sont accentués au cours des dernières années et plus particulièrement durant les étés 2020 et 2021 en raison du contexte d'affluence engendré par la pandémie de la COVID-19 (MELCCFP 2023c). La judiciarisation d'un de ces conflits – pour la rivière Bonaventure, associée à la ZGIE voisine – évoque bien l'ampleur qu'une telle problématique est susceptible de prendre (Langlois 2024). Ces conflits opposent en majorité des pêcheurs, voulant conserver une certaine quiétude lors de la pêche, et les plaisanciers qui souhaitent profiter des journées estivales pour pratiquer la descente des rivières et s'attarder parfois dans leurs fosses (MELCCFP 2023c). Une situation qui inquiète de plus en plus les gestionnaires de rivières à saumon de la ZGIE du nord de la Gaspésie quant au partage harmonieux du territoire. Par ailleurs, bien que peu documentée, l'appropriation de certains lacs de villégiature par les riverains vient parfois contraindre l'accessibilité publique à ces lacs. Ce problème est toutefois peu répertorié sur le territoire pour le moment; il fait néanmoins partie des craintes de certains acteurs de l'eau.

Chapitre 3 – Plan directeur de l'eau

Vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE

ASSURER, PAR UN PASSAGE À L'ACTION COLLECTIF, LA CONSERVATION DE L'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU NORD DE LA GASPÉSIE – ET DE LEURS BIENS ET SERVICES ÉCOLOGIQUES GARANTS DE NOTRE QUALITÉ DE VIE – EN DÉVELOPPANT UN USAGE PLUS RESPONSABLE DE CE PATRIMOINE NATUREL, POUR LE BÉNÉFICE DE TOUS SES UTILISATEURS, ACTUELS ET FUTURS, AINSI QUE POUR LA VALEUR INTRINSÈQUE DE SA BIODIVERSITÉ



CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 : Érosion des berges/érosion côtière

Considérant le régime torrentiel des cours d'eau du nord de la Gaspésie, l'érosion fluviale est omniprésente dans les bassins versants du territoire et se manifeste principalement au niveau des berges composées de substrats meubles. Dans ce contexte, la présence d'infrastructures anthropiques dans l'espace de mobilité des rivières peut s'avérer problématique pour leur pérennité tout en occasionnant des enjeux de sécurité civile. Au cours des dernières années, divers projets d'acquisition de connaissances ont contribué à mieux documenter cette problématique dans la ZGIE du nord de la Gaspésie, mais des efforts restent à faire.

ORIENTATION E1 : Réduire les risques et les impacts de l'érosion fluviale

Avec des prévisions climatiques laissant présager une amplification de l'érosion fluviale dans le futur, la poursuite des efforts de documentation de la mobilité des rivières de la ZGIE est nécessaire afin d'en limiter les risques et les impacts. Les connaissances actuelles et futures doivent également être mises à profit par des initiatives de sensibilisation et leur intégration dans les outils d'aménagement du territoire.



Objectif E1.1 : D'ici 2032, documenter la mobilité historique de 15 rivières situées dans des bassins versants habités de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de rivières situées dans des bassins versants habités pour lesquelles la mobilité historique a été documentée

Objectif E1.2 : D'ici 2032, documenter la mobilité anticipée de 15 rivières situées dans des bassins versants habités de la ZGIE du nord de la Gaspésie en intégrant les prévisions liées aux changements climatiques

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de rivières situées dans des bassins versants habités pour lesquelles la mobilité anticipée a été documentée

Objectif E1.3 : D'ici 2027, promouvoir l'utilisation des données disponibles de mobilité des rivières en tant qu'outil d'aménagement du territoire auprès de 100 % des gestionnaires du territoire concernés (MRC, municipalités et ministères) dans la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de gestionnaires du territoire concernés auprès desquels l'utilisation des données disponibles de mobilité des rivières a été promue

Objectif E1.4 : D’ici 2034, intégrer les connaissances disponibles sur la mobilité historique et anticipée des cours d’eau et reconnues par le MELCCFP à l’intérieur des outils municipaux d’aménagement du territoire de deux MRC de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de MRC pour lesquelles les connaissances disponibles sur la mobilité des cours d’eau ont été intégrées à l’intérieur des outils d’aménagement du territoire

Objectif E1.5 : D’ici 2029, mettre en place deux initiatives de sensibilisation du grand public au phénomène d’érosion fluviale de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation du grand public au phénomène d'érosion fluviale mises en place

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 2 : Inondation de zones avec enjeux

Les inondations impliquant des enjeux de sécurité civile sont fréquentes et répandues dans la ZGIE du nord de la Gaspésie. Le régime torrentiel des cours d'eau favorise leur inondabilité à la suite de crues printanières, de pluies abondantes et de certains redoux hivernaux. Plusieurs bassins versants de la zone comportant des secteurs habités au sein de leur plaine inondable, les communautés s'y étant établies sont vulnérables à cet aléa et en subissent parfois les conséquences, tant sur le plan de leur santé qu'au niveau socio-économique.

ORIENTATION I1 : Réduire les risques et les impacts des inondations

Plusieurs initiatives peuvent contribuer à la réduction des risques et des impacts des inondations. Il est nécessaire de limiter l'implantation de nouvelles constructions et la diminution du couvert forestier dans les zones inondables déjà connues afin d'éviter l'augmentation du taux d'exposition à cet aléa. Dans le contexte des changements climatiques, l'actualisation des cartographies des zones inondables est nécessaire. Finalement, les municipalités et les citoyens doivent être mieux outillés afin de comprendre et de gérer cette réalité.



Objectif I1.1 : D'ici 2034, tendre vers aucune nouvelle construction à l'intérieur de chacune des zones de faible courant – ou l'analogue, selon les nouvelles méthodes de délimitation – des plaines inondables cartographiées à l'intérieur de la ZGIE du nord de la Gaspésie

*Cet objectif se décline en sept (7) sous-objectifs par bassin versant à l'intérieur du *Plan de suivi des objectifs du PDE*, lesquels s'appliquent aux zones inondables de faible courant cartographiées de la ZGIE.

Type : Conservation

Indicateur : Nombre de nouvelles constructions bâties à l'intérieur des zones de faible courant

Objectif I1.2 : D'ici 2034, maintenir au moins 80 % du couvert boisé existant sur les terrains résidentiels, commerciaux, industriels, etc. - en priorisant le maintien des couverts boisés bordant la bande riveraine (c.-à-d. concomitante) - des zones de faible et de grand courant de chacune des zones inondables cartographiées à l'intérieur de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie

*Cet objectif se décline en treize (13) sous-objectifs par bassin versant à l'intérieur du *Plan de suivi des objectifs du PDE*, lesquels s'appliquent aux zones inondables de faible et de grand courant cartographiées de la ZGIE.

Type : Conservation

Indicateur : Superficie de couvert boisé maintenue dans les zones de faible et de grand courant

Objectif I1.3 : D'ici 2034, établir des zones inondables cartographiées intégrant les prévisions liées aux changements climatiques pour au moins 10 rivières de la ZGIE du nord de la Gaspésie dont l'embouchure est occupée par un secteur habité ayant connue des épisodes d'inondation

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de rivières pour lesquelles la cartographie des zones inondables a été établie

Objectif I1.4 : D'ici 2027, mettre en place deux initiatives d'accompagnement des municipalités de la ZGIE du nord de la Gaspésie favorisant la compréhension et l'application du cadre législatif lié aux zones inondables

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives d'accompagnement des municipalités favorisant la compréhension du cadre législatif lié aux zones inondables mises en place

Objectif I1.5 : D'ici 2029, mettre en place deux initiatives de sensibilisation du grand public au phénomène d'inondation présent dans la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation du grand public au phénomène d'inondation mises en place

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 3 : Problème d'approvisionnement en eau

L'enjeu de disponibilité d'eau potable de qualité dans la ZGIE du nord de la Gaspésie s'applique tant à l'échelle municipale qu'à l'échelle des propriétaires privés. Celle-ci se décline en trois éléments complémentaires, soit l'approvisionnement municipal ou collectif d'eau potable lié à des sources d'eau de surface devant être remplacées ou mises aux normes, la protection des sources municipales d'approvisionnement en eau potable ainsi que la qualité de l'eau des puits individuels.

ORIENTATION D1 : Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité

Au niveau municipal, la disponibilité d'une eau potable de qualité passe par la réalisation de projets de mise aux normes des sources d'approvisionnement en eau de surface, ainsi que par le déploiement de mesures visant à réduire la vulnérabilité de l'ensemble des sources. De plus, des stratégies visant à augmenter le taux de réalisation des analyses annuelles de l'eau des puits individuels doivent être déployées auprès des propriétaires privés. Finalement, une meilleure connaissance des eaux souterraines et une documentation des épisodes de pénurie d'eau sont nécessaires selon les acteurs de l'eau de la région.



Objectif D1.1 : D'ici 2030, réaliser un PACES couvrant minimalement les secteurs de la ZGIE du nord de la Gaspésie desservis par une source d'eau de surface et ceux couvrant une forte densité de puits individuels

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de PACES réalisé

Objectif D1.2 : D'ici 2034, mettre aux normes au moins une source municipale ou collective d'approvisionnement d'eau de surface présentes dans la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de sources municipales ou collectives d'approvisionnement d'eau de surface mises aux normes

Objectif D1.3 : D'ici 2034, sensibiliser au moins 1 000 propriétaires de puits individuels de la ZGIE du nord de la Gaspésie à l'importance de suivre la qualité de l'eau de leurs puits et d'en faire l'entretien

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de propriétaires de puits individuels sensibilisés

Objectif D1.4 : D'ici 2034, mettre en place trois (3) initiatives d'accompagnement technique ou financier favorisant l'analyse de l'eau des puits individuels de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'initiatives d'accompagnement technique ou financier mises en place

Objectif D1.5 : D'ici 2029, réaliser des plans de protection pour au moins 25% des sources municipales d'approvisionnement en eau potable de catégorie 1 (c.-à-d. desservant plus de 500 personnes) présentes dans la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de sources municipales d'approvisionnement en eau potable de catégorie 1 pour lesquelles un plan de protection a été réalisé

Objectif D1.6 : D'ici 2029, sensibiliser 100 % des municipalités de la ZGIE détenant des sources d'approvisionnement en eau potable de catégorie 2 à la pertinence de réaliser des analyses de vulnérabilité

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de municipalités détenant des sources d'approvisionnement en eau potable de catégorie 2 sensibilisées

Objectif D1.7 : D'ici 2027, mettre en place un processus de recensement des épisodes de pénurie d'eau potable dans la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de processus de recensement des épisodes de pénurie d'eau potable mis en place

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 4 : Surconsommation de la ressource en eau

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable lancée en 2011 a permis de mettre en lumière une problématique de surconsommation touchant la majorité des municipalités de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Cette problématique est liée aux comportements des usagers résidentiels, aux fuites dans les réseaux de distribution ainsi qu'aux prélèvements effectués par certaines industries (p. ex. les usines de transformation des produits marins). Malgré une amélioration graduelle de la situation au cours des dernières années en raison des efforts mis en place, les objectifs de la stratégie ne sont pas encore atteints.

ORIENTATION S1 : Réduire la surconsommation de l'eau

La poursuite des efforts d'économie d'eau potable est requise afin de réduire la surconsommation de l'eau potable dans les municipalités de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Pour y parvenir, l'ensemble des parties prenantes, soit les municipalités, les grands préleveurs et la population de la ZGIE doivent mettre l'épaule à la roue afin d'assurer la pérennité de cette ressource essentielle.



Objectif S1.1 : D'ici 2034, mettre en place dix (10) initiatives de réduction de l'utilisation de l'eau potable dans la ZGIE du nord de la Gaspésie visant l'atteinte des cibles de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'initiatives de réduction de l'utilisation de l'eau potable mises en place

Objectif S1.2 : D'ici 2029, mettre en place un (1) processus collaboratif entre les municipalités de la ZGIE du nord de la Gaspésie visant à mieux outiller celles-ci dans leurs efforts d'économie d'eau potable

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de processus collaboratif entre les municipalités mis en place

Objectif S1.3 : D'ici 2034, sensibiliser au moins 2 000 citoyen.nes de la ZGIE du nord de la Gaspésie aux bonnes pratiques favorisant l'économie d'eau potable

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de citoyen.nes sensibilisés

Objectif S1.4 : D'ici 2029, sensibiliser 50 % des grands préleveurs d'eau du secteur industriel dans la ZGIE du nord de la Gaspésie aux enjeux d'économie d'eau potable

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de grands préleveurs d'eau du secteur industriel sensibilisés

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 5 : Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques englobent à la fois les cours d'eau, les lacs, les rives, etc., et leur dégradation constitue ainsi un sujet complexe. Pour cette problématique, trois types de milieux ont été considérés, soit les milieux humides, les milieux riverains et les habitats aquatiques. De façon générale, ces différents milieux ne subissent pas de pressions majeures au sein des bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Cependant, divers facteurs de dégradation demeurent observables, lesquels peuvent être associés à l'occupation des abords de plusieurs rivières par les communautés de la zone et à la présence de chalets de villégiature sur les rives de certains lacs, ainsi qu'aux activités d'aménagement forestier et de loisirs récréatifs pratiquées sur le territoire.

ORIENTATION M1 : Conserver les milieux humides et leurs fonctions écologiques

En plus de contribuer au maintien de la biodiversité de la ZGIE, les milieux humides – incluant notamment les marais, marécages et tourbières du territoire – remplissent certaines fonctions écologiques bénéfiques aux communautés de la zone (régulation des crues, filtration des sédiments, séquestration du carbone). En général, leur état est plutôt bon; cependant, diverses pressions – en milieu urbain ou par l'aménagement forestier, notamment – peuvent affecter leur intégrité et, conséquemment, les services écologiques rendus par ces milieux.



Objectif M1.1 : D'ici 2034, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de régulation des débits de crues à l'intérieur de chacun des vingt-quatre (24) bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie dont l'embouchure de la rivière est occupée par une zone habitée ayant connue des épisodes d'inondation

**Cet objectif se décline en vingt-quatre (24) sous-objectifs à l'intérieur du Plan de suivi des objectifs du PDE, lesquels s'appliquent à chacun des bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie dont l'embouchure est occupée par une zone habitée ayant connue des épisodes d'inondation.*

Type : Conservation

Indicateur : Superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de régulation des débits de crues conservée par bassin versant visé

Objectif M1.2 : D'ici 2034, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de filtration de l'eau à l'intérieur de chacun des seize (16) bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie occupés par une zone habitée dotée de tels milieux

**Cet objectif se décline en seize (16) sous-objectifs à l'intérieur du Plan de suivi des objectifs du PDE, lesquels s'appliquent à chacun des bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie occupés par une zone habitée dotée de tels milieux.*

Type : Conservation

Indicateur : Superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de filtration de l'eau conservée par bassin versant visé

Objectif M1.3 : D'ici 2034, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides du territoire, en particulier les tourbières, ayant un indice de séquestration du carbone élevé ou très élevé à l'échelle de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation

Indicateur : Superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de séquestration du carbone conservée

Objectif M1.4 : D'ici 2034, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides dotés d'un indice de biodiversité et d'habitat élevé ou très élevé (p.ex. taux de fragmentation faible, naturalité de la zone tampon élevée, etc.) à l'échelle de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation

Indicateur : Superficie globale des milieux humides ayant un indice de biodiversité et de qualité d'habitat élevé ou très élevé conservée

ORIENTATION M2 : Restaurer les bandes riveraines et les berges dégradées

La plupart des communautés de la ZGIE se situent à l'embouchure des principaux cours d'eau de la zone. De plus, certains lacs sont en partie ceinturés de chalets de villégiature. Cette proximité se traduit à certains endroits par une dégradation des bandes riveraines et des berges de ces milieux hydriques. À l'occasion, cet empiètement se manifeste également par la présence d'ouvrages de stabilisation artificielle des berges qui peuvent affecter la qualité des milieux riverains et des habitats aquatiques adjacents. Des efforts de restauration des bandes riveraines et des berges ainsi dégradés apparaît nécessaire pour diminuer ces impacts.



Objectif M2.1 : D'ici 2034, reconstituer le couvert végétal de la bande riveraine – sur une largeur modulable en fonction de la dynamique des cours d'eau – pour au moins un (1) terrain résidentiel de la ZGIE du nord de la Gaspésie, en particulier dans les secteurs plus vulnérables à l'érosion des berges ou à l'inondation

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de terrains résidentiels pour lesquels le couvert végétal de la bande riveraine a été reconstitué

Objectif M2.2 : D'ici 2034, reconstituer le couvert végétal de la bande riveraine – sur une largeur modulable en fonction de la dynamique des cours d'eau – pour au moins un (1) terrain municipal de la ZGIE du nord de la Gaspésie, en particulier dans les secteurs plus vulnérables à l'érosion des berges ou à l'inondation

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de terrains municipaux pour lesquels le couvert végétal de la bande riveraine a été reconstitué

Objectif M2.3 : D'ici 2034, reconstituer le couvert végétal de la bande riveraine – sur une largeur d'au moins 10 m – pour au moins cinq (5) terrains privés ou locatifs situés en bordure de lacs de villégiature situés dans la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de terrains privés ou locatifs pour lesquels le couvert végétal de la bande riveraine a été reconstitué

Objectif M2.4 : D'ici 2034, renaturaliser au moins trois (3) ouvrages de stabilisation (p.ex. enrochement ou muret) existants en bordure des cours d'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'ouvrages de stabilisation renaturalisés en bordure de cours d'eau

Objectif M2.5 : D'ici 2034, renaturaliser au moins un (1) ouvrage de stabilisation (p.ex. enrochement ou muret) existant en bordure des lacs de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'ouvrages de stabilisation renaturalisés en bordure de lacs

ORIENTATION M3 : Prévenir la dégradation des milieux humides et hydriques en secteurs habités

La proximité entre les communautés de la ZGIE et plusieurs cours d'eau de la zone amplifie les risques de dégradation de ces milieux naturels, notamment de leurs bandes riveraines et de leurs berges. Une incompréhension fréquente de l'importance de ces milieux – notamment dans un contexte de forte mobilité des rivières – soulève le besoin de déployer davantage d'efforts de prévention et de sensibilisation afin d'en préserver la qualité en secteurs habités.



Objectif M3.1 : D'ici 2027, établir une proposition de largeurs de bandes riveraines modulables prenant en compte les processus de migration latérale pour onze (11) rivières de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de proposition de largeurs de bandes riveraines modulables établie prenant en compte les processus de migration latérale

Objectif M3.2 : D'ici 2027, faire une revue des cadres réglementaires existants et applicables sur la ZGIE du nord de la Gaspésie pour l'encadrement des interventions possibles à l'intérieur des bandes riveraines lacustres et ripariennes

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de revue faite des cadres réglementaires existants et applicables pour l'encadrement des interventions possibles à l'intérieur des bandes riveraines

Objectif M3.3 : D'ici 2029, sensibiliser au moins 75% des municipalités de la ZGIE du nord de la Gaspésie à l'importance d'encadrer les interventions possibles à l'intérieur des bandes riveraines lacustres et ripariennes de leur territoire municipal, dans le respect des lois et règlements en vigueur

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités sensibilisées

Objectif M3.4 : D'ici 2029, mettre en place trois (3) initiatives de sensibilisation ciblant les propriétaires de résidences, de commerces ou d'industries dont les terrains privés bordent les rivières ou lacs de la ZGIE du nord de la Gaspésie sur l'importance de ne pas déboiser les bandes riveraines de ces milieux naturels et d'en maintenir les services écologiques

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation ciblant les propriétaires de résidences, de commerces ou d'industries dont les terrains privés bordent les rivières ou lacs mises en place

Objectif M3.5 : D'ici 2029, mettre en place trois (3) initiatives de sensibilisation - destinées aux municipalités, aux gestionnaires de voirie ou aux citoyens, selon le cas - sur les approches de stabilisation des berges appropriées en bordure de lacs ou de cours d'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation sur les approches de stabilisation des berges appropriées en bordure de lacs ou de cours d'eau mises en place

Objectif M3.6 : D'ici 2029, mettre en place une stratégie visant à mieux outiller les acteurs de l'eau dans l'application de l'approche d'atténuation « éviter/minimiser/compenser » lors de travaux pouvant empiéter dans les milieux humides de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de stratégies visant à outiller les acteurs de l'eau dans l'application de l'approche d'atténuation « éviter/minimiser/compenser » lors de travaux pouvant empiéter dans les milieux humides mises en place

Objectif M3.7 : D'ici 2027, établir une cartographie détaillée des milieux humides présents sur le territoire de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de cartographie détaillée des milieux humides présents sur le territoire ayant été établie

ORIENTATION M4 : Prévenir les apports de déchets ou d'espèces exotiques envahissantes à l'intérieur des milieux humides et hydriques

Les nombreuses activités récréatives que permettent les conditions naturelles des vastes bassins versants de la ZGIE entraînent une fréquentation importante de leurs lacs et de leurs cours d'eau. Bien que de façon générale, ces milieux soient peu pollués, les risques d'apports de déchets domestiques – ou même d'espèces exotiques envahissantes – par les gens qui les fréquentent demeurent. Il importe ainsi de déployer les efforts nécessaires pour sensibiliser ces gens et s'assurer de limiter au maximum ces risques.



Objectif M4.1 : D'ici 2029, mettre en place cinq (5) initiatives de sensibilisation destinées aux utilisateurs (pêcheurs, baigneurs, canoteurs, etc.) des lacs et cours d'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie sur la gestion adéquate de leurs matières résiduelles et sur l'importance de conserver ces milieux propres

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation destinées aux utilisateurs des lacs et cours d'eau sur la gestion adéquate de leurs déchets et sur l'importance de conserver ces milieux propres mises en place

Objectif M4.2 : D'ici 2029, mettre en place cinq (5) initiatives de sensibilisation ou d'encadrement visant à limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes dans les milieux humides et hydriques de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation ou d'encadrement visant à limiter la propagation des EEE dans les milieux humides et hydriques mises en place

Objectif M4.3 : D'ici 2029, établir un (1) programme de suivi, à l'échelle de la ZGIE du nord de la Gaspésie, sur la présence d'espèces exotiques envahissantes - fauniques et floristiques - à l'intérieur des milieux humides et hydriques

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de programme de suivi sur la présence d'EEE fauniques et floristiques à l'intérieur des milieux humides et hydriques établi

ORIENTATION M5 : Réduire les risques de contamination des milieux humides et hydriques par les eaux usées

Bien que la population de la ZGIE ne soit pas très abondante et que ces communautés soient de petites tailles, il demeure que chacune génère une certaine quantité d'eaux usées. À certains endroits, ces eaux sont recueillies par des systèmes de traitement, mais ce n'est pas le cas partout – notamment là où se trouvent des résidences isolées; une réalité fréquente en Gaspésie, que ce soit en bordure de certains cours d'eau ou de lacs de villégiature. La réduction des risques de contamination de ces milieux par des eaux usées incorrectement traitées est ainsi souhaitable afin d'éviter leur dégradation.



Objectif M5.1 : D'ici 2029, rendre conforme au moins 45 installations septiques individuelles (ISI) problématiques en bordure de cours d'eau habités de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation

Indicateur : Nombre d'installations septiques individuelles problématiques en bordure de cours d'eau rendues conformes

Objectif M5.2 : D'ici 2034, réduire d'au moins 80% le besoin d'ISI pour le secteur résidentiel de Gros-Morne regroupant une forte densité de résidences isolées à l'embouchure du bassin versant de la rivière du Gros Morne

Type : Conservation

Indicateur : Nombre d'ISI ayant été retirés du secteur résidentiel de Gros-Morne

Objectif M5.3 : D'ici 2034, mettre en place un système de traitement des eaux usées desservant la Ville de Cap-Chat afin de réduire les rejets d'eaux usées non traitées dans la rivière Cap-Chat

Type : Conservation

Indicateur : Nombre de systèmes de traitement des eaux usées desservant la Ville de Cap-Chat mis en place

Objectif M5.4 : D'ici 2034, atteindre un total de cinq nouveaux lacs dont la majorité des ISI des chalets riverains sont conformes sur l'ensemble de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation

Indicateur : Nombre de lacs pour lesquels une conformité de plus de la moitié des ISI a été nouvellement atteinte

Objectif M5.5 : D'ici 2027, sensibiliser au moins 500 propriétaires riverains sur l'utilisation adéquate de leurs ISI et sur les bonnes pratiques de gestion de leurs eaux usées en bordure de lacs ou de cours d'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de propriétaires riverains sensibilisés

Objectif M5.6 : D'ici 2034, mettre aux normes les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) désuets d'au moins une (1) municipalité pour l'ensemble de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation

Indicateur : Nombre de municipalités dont les OMAEU désuets ont été mis aux normes

Objectif M5.7 : D'ici 2029, assurer un suivi de la qualité de l'eau de chacune des six (6) rivières des rivières à saumon exploitées de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de suivis de qualité de l'eau mis en place dans les rivières à saumon

ORIENTATION M6 : Réduire les impacts de la foresterie et de la voirie forestière sur les milieux humides et hydriques

L'aménagement forestier est l'une des activités économiques majeures de la ZGIE, considérant notamment sa forte proportion (87 %) située en territoire public, lequel est majoritairement constitué de milieux forestiers. Outre les impacts directs que la récolte de bois peut avoir sur certains milieux humides ou hydriques, la nécessité de déployer un vaste réseau de chemins forestiers pour mener cette activité engendre des risques pour l'intégrité des cours d'eau (p. ex. par l'apport de sédiments fins). Des efforts sont ainsi nécessaires afin de réduire les impacts possibles de ce secteur d'activité sur l'ensemble des milieux humides et hydriques de la zone.



Objectif M6.1 : D'ici 2034, réduire d'au moins deux (2) le nombre de ponceaux désuets enjambant au moins quatre (4) des rivières à saumon - ou leurs tributaires - de la ZGIE du nord de la Gaspésie

**Cet objectif se décline minimalement en quatre (4) sous-objectifs à l'intérieur du Plan de suivi des objectifs du PDE, lesquels s'appliquent aux différents bassins versants des rivières à saumon exploitées de la ZGIE du nord de la Gaspésie.*

Type : Conservation

Indicateur : Nombre de ponceaux désuets réparés ou retirés

Objectif M6.2 : D'ici 2027, élaborer une approche bonifiée de l'utilisation du concept d'aire équivalente de coupes (AEC) dans la planification forestière effective sur la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Conservation

Indicateur : Nombre d'approche bonifiée de l'utilisation de l'AEC élaborée

Objectif M6.3 : D'ici 2027, réaliser une (1) étude sur les risques d'apport en sédiments provenant du réseau de voirie forestière (p.ex. par lessivage) vers les milieux hydriques de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre d'étude sur les risques d'apport en sédiments provenant du réseau de voirie forestière vers les milieux hydriques réalisée

Objectif M6.4 : D'ici 2027, protéger un minimum de 131,8 ha de l'ensemble des rives entourant les lacs de la ZGIE du nord de la Gaspésie situés en terre publique en y réduisant la récolte de bois sur une largeur de 200 m

Type : Conservation

Indicateur : Superficie de milieux riverains lacustres protégée de la récolte de bois sur une largeur de 200 m

Objectif M6.5 : D'ici 2027, protéger un minimum de 328,1 ha de l'ensemble des rives entourant les étangs de la ZGIE du nord de la Gaspésie situés en terre publique en y réduisant la récolte de bois sur une largeur de 200 m

Type : Conservation

Indicateur : Superficie de milieux riverains d'étangs protégée de la récolte de bois sur une largeur de 200 m

Objectif M6.6 : D'ici 2029, promouvoir l'établissement d'une mesure (p.ex. l'ajout d'un VOIC) visant à limiter – en terre publique – la récolte forestière à l'intérieur d'une bande riveraine de 60 m en bordure des tributaires des rivières à saumon de la ZGIE du nord de la Gaspésie, et ce, sur une longueur allant jusqu'au premier obstacle infranchissable de chaque tributaire

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de mesures visant à limiter la récolte forestière à l'intérieur d'une bande riveraine de 60 m en bordure des tributaires de chacune des rivières à saumon promues

Objectif M6.7 : D'ici 2027, promouvoir l'établissement d'une (1) fiche VOIC - valeur, objectif, indicateur et cible - à l'intérieur de la planification forestière régionale visant à limiter la récolte dans les milieux humides boisés situés sur le territoire public de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre de fiches VOIC visant à limiter la récolte dans les milieux humides boisés dont l'établissement a été promu

Objectif M6.8 : D'ici 2034, mettre en place trois (3) initiatives de sensibilisation destinées aux propriétaires de lots forestiers privés de la ZGIE du nord de la Gaspésie sur les bonnes pratiques d'aménagement forestier à adopter en présence de milieux humides ou riverains et sur l'importance de maintenir les services écologiques associés à ce type de milieux naturels

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation destinées aux propriétaires de lots forestiers privés mises en place

ORIENTATION M7 : Améliorer le partage des connaissances pertinentes à la gestion des milieux humides et hydriques

Les connaissances sur les milieux humides et hydriques de la ZGIE sont parfois limitées; ainsi, lorsqu'elles existent, il demeure nécessaire qu'elles puissent être mises à profit par un maximum d'acteurs de l'eau. Des initiatives de partage de ces informations et de bilans des connaissances sur l'état des milieux humides et hydriques de la zone apparaissent ainsi souhaitables afin d'en favoriser la conservation à long terme.



Objectif M7.1 : D'ici 2029, établir un (1) bilan de l'application des normes du RADF relatives à la voirie forestière, ainsi qu'à la protection des milieux riverains et humides de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de bilan sur l'application des normes du RADF portant sur la voirie forestière et la protection des milieux riverains et humides établi

Objectif M7.2 : D'ici 2029, établir un (1) mécanisme de partage des connaissances actuelles et futures quant à l'état des populations piscicoles d'intérêt et de leurs habitats pour les lacs et cours d'eau de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Type : Acquisition de connaissances

Indicateur : Nombre de mécanisme de partage des connaissances sur l'état des populations piscicoles d'intérêt et leurs habitats établi

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 6 : Conflit d'usages

Les multiples usages possibles sur un territoire aussi vaste et d'une richesse naturelle aussi grande que la ZGIE du nord de la Gaspésie ne peuvent se réaliser sans risque de conflit entre les utilisateurs de ce territoire. Ceci est d'autant probable que des hausses de fréquentation, notamment des rivières à saumon de la zone, s'observent depuis quelques années. Les situations de friction sont plus nombreuses et nécessitent d'être abordées.

ORIENTATION C1 : Harmoniser les usages récréatifs liés à l'eau

L'accessibilité aux rivières et aux lacs de la ZGIE – notamment dans un contexte où le territoire public occupe la majorité (87 %) de ce territoire – est le plus souvent au cœur des conflits d'usage observés dans la zone. Ceux-ci sont d'autant marqués pour les rivières à saumon, dont la vocation principale est souvent associée à la pêche et à des statuts de zecs ou de réserves fauniques, pour lesquelles d'autres usages (p. ex. la baignade et le canotage) deviennent de plus en plus fréquents. Un déficit d'encadrement de ces usages soulève un besoin d'harmonisation.

Objectif C1.1 : D'ici 2027, assurer l'accessibilité à tous les lacs de villégiature (100%) situés sur le territoire public couvert par la ZGIE du nord de la Gaspésie, et ce, afin d'y permettre à toutes et tous, notamment aux communautés Mi'gmaq, la pratique harmonieuse de la pêche et d'activités nautiques diverses et autorisées

Objectif C1.2 : D'ici 2029, mettre en place un accès aménagé ou désigné facilitant l'accessibilité sécuritaire à au moins deux rivières à saumon de la ZGIE du nord de la Gaspésie pour une pratique de la baignade durable et harmonisée avec les autres usages présents sur ces rivières

Objectif C1.3 : D'ici 2029, mettre en place - avec les gestionnaires, les autorités compétentes et les utilisateurs concernés - une initiative commune d'encadrement concertée des activités non commerciales permises sur l'ensemble des rivières à saumon de la ZGIE du nord de la Gaspésie



Type : Conservation

Indicateur : Nombre de lacs de villégiature situés sur le territoire public pour lesquels l'accessibilité a été assurée

Type : Conservation

Indicateur : Nombre de rivières à saumon avec un accès aménagé ou désigné facilitant une accessibilité sécuritaire mis en place

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives communes d'encadrement concertées des activités non commerciales permises sur les rivières à saumon mises en place

Objectif C1.4 : D’ici 2034, mettre en place quatre (4) initiatives de sensibilisation sur l’usage sécuritaire, harmonisé et durable des rivières à saumon de la ZGIE du nord de la Gaspésie pour la pratique d’activités nautiques diverses et autorisées

Type : Sensibilisation

Indicateur : Nombre d'initiatives de sensibilisation sur l'usage sécuritaire, harmonisé et durable des rivières à saumon mises en place

Chapitre 4 – Documents complémentaires

De nombreux documents complémentaires accompagnent le PDE. Ces documents complémentaires présentent des informations supplémentaires et permettent une meilleure compréhension de la démarche. Parmi ces documents, nous retrouvons, entre autres :

- **Les fiches diagnostiques** : ces fiches synthèses visent à documenter le portrait et le diagnostic des catégories de problématiques affectant les ressources en eau sur le territoire afin de mieux déterminer les orientations à prioriser, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre en conséquence;
- **Le plan d'action** (à venir) : les actions représentent ce que les acteurs de l'eau d'un territoire sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par leurs représentants lors de la démarche de planification territoriale. Les actions doivent être à la hauteur des ressources et des compétences disponibles (capacité d'intervention des acteurs). Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE. Le plan d'action est donc un plan de l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIEBV. Il est mis en œuvre par tous, au regard de l'engagement de chaque acteur de l'eau, chacun dans son domaine de compétence et dans son mandat respectif. Il est cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants. L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE témoigne de la confirmation préalable du ou des promoteurs de l'action à s'engager à la réaliser d'ici l'échéance établie;
- **La stratégie de mobilisation** : considérant l'approche volontaire de la planification des ressources en eau, cette stratégie vise à structurer les efforts des acteurs de l'eau et de l'OBV afin de mobiliser les acteurs régionaux à l'égard autant de la participation au processus de planification que de la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs territoriaux.

Les documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie :

conseileaunordgaspesie.ca

Références

- BARBIER, E. B., 2011. « Wetlands as natural assets ». *Hydrological Sciences Journal*, 56(8) : 1360-1373.
- BATKER, D., DE LA TORRE, I., COSTANZA, R., Day, J. W., SWEDEEN, P., BOUMANS, R. et K. BAGSTAD, 2014. « The threats to the value of ecosystem goods and services of the Mississippi delta ». *Perspectives on the restoration of the Mississippi Delta: The once and future delta*, 155-173.
- BAUTE, P. et L. BERNATCHEZ, 2003. « De l'interaction entre la truite arc-en-ciel et le saumon atlantique dans les rivières du Québec ». Chronique « Les secrets de Salmo ». *Saumons illimités* 26 : 30-32.
- BESANÇON, R., 2020. *Effet de l'hydropériode et du volume de débris ligneux grossiers tombés au sol sur l'effort reproducteur d'amphibiens forestiers se reproduisant en étangs vernaux*. Thèse de doctorat. Université Laval, Québec, 72 p.
- BIRON, P. M., BUFFIN-BÉLANGER, T., LAROCQUE, M., DEMERS, S., OLSEN, T., OUELLET, M. A., CHONÉ, G., CLOUTIER, C. A. et M. NEEDLEMAN, 2013. *Espace de liberté : un cadre de gestion intégrée pour la conservation des cours d'eau dans un contexte de changements climatiques*. Ouranos report #510014-101. 140 pages.
http://www.ouranos.ca/media/publication/299_RapportBironetal2013.pdf
- BRIAND, Y., 2015. *Rapport de caractérisation. Milieu humide de la rivière Mont-Louis*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 41 pages.
- BRIAND, Y., 2016a. *Rapport de caractérisation. Milieu humide de la rivière Cap-Chat*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 51 pages.
- BRIAND, Y., 2016b. *Rapport de caractérisation. Milieu humide de la rivière du Grand-Cloridorme*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 39 pages.
- BRIAND, Y., 2018. *Rapport de caractérisation. Milieux humides de la rivière au Renard*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 51 pages.
- BUFFIN-BÉLANGER, T. et B. HÉTU, 2008. *Les risques d'inondation sur les cônes alluviaux dans l'est du Québec*. Dans Locat, J., Perret, D., Turmel, D., Demers, D., et S. Leroueil. *Comptes-rendus de la 4e Conférence canadienne sur les géorisques : des causes à la gestion*. Presse de l'Université Laval, Québec. Pages 359-366.
- CALHOUN, A. J. et P. G. DEMAYNADIER, 2007. *Science and conservation of vernal pools in northeastern North America: ecology and conservation of seasonal wetlands in northeastern North America*. Ecology and Conservation of Seasonal Wetlands in Northeastern North America (1st ed.). CRC Press. 392 pages.
- CANADIAN ENCYCLOPEDIA, 2008. *Micmacs (Mi'ikmaq)*. The Canadian Encyclopedia. Article publié le 13 août 2008, mis à jour le 6 février 2024. Consulté en ligne le 17 janvier 2024.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mikmaq>
- CENG, 2017. *Suivi de la qualité de l'eau de surface – été 2016. Rivières Marsoui, de Mont-Louis, du Gros Morne et de la Grande Vallée*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 28 pages.
- CENG, 2023a. *Évaluation de la contamination bactériologique de la rivière du Gros Morne – été 2020*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 15 pages.

CENG, 2023b [non publié]. *Suivi de la qualité de l'eau de surface - été 2021. Rivière au Renard et ruisseau Porphyre (bassin versant York)*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 37 pages.

CENG, 2024 [non publié]. *Évaluation de la contamination bactériologique du ruisseau Porphyre - été 2022*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 29 pages.

CENG et LGDF-UQAR, 2023. *Projet HGM – nord de la Gaspésie*. Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie et Laboratoire de recherche en géomorphologie et dynamique fluviale de Université du Québec à Rimouski (LGDF-UQAR).

CIC, 2008. *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*. Canards Illimités Canada. 100 pages. Consulté en ligne le 15 février 2024.
https://www.ducks.ca/assets/2021/01/PRCMH_R11_GASP_2008_portrait_texte.

CLAYSON ÉCOMINÉRAL, 2024. Site internet de Clayson Écominéral Inc. Consulté en ligne le 9 février 2024.
<https://claysoncorp.com/>

CSAA, 2019. *État de situation de l'anguille d'Amérique (Anguilla rostrata) au Québec*. Comité scientifique sur l'anguille d'Amérique. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 6 pages.

DESCHÊNES, J.F., 2023. *L'exportation du carbonate de calcium gaspésien prévue pour 2024*. Article journalistique paru sur le site Internet de Radio-Canada le 10 juillet 2023. Consulté en ligne le 9 février 2024.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1995050/mine-grande-vallee-calcium-gaspesie-ressources-pelican>

DUBÉ, B., 2022. *Des pales d'éoliennes géantes en production à Gaspé*. Article journalistique paru sur le site Internet de Radio-Canada le 3 décembre 2022. Consulté en ligne le 9 février 2024.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1938449/pales-eoliennes-lm-wind-power-gaspe-construction-infrastructures-logement>

FCMQ, 2024. *Carte interactive des sentiers*. Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Consulté en ligne le 9 février 2024.
<https://fcmq.fcmqapi.ca/carte-motoneige/index.html#map>

FOURNIER S., THÉROUX, M. E. et M. P., DROUIN, 2016. *Plan directeur de l'eau – Portrait*. Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. Saint-Maxime-du-Mont-Louis. 339 pages.

FQCQ, 2024. *Carte interactive*. Fédération québécoise des clubs de quads. Consulté en ligne le 9 février 2024.
<https://www.fqcq.qc.ca/carte-interactive/>

HEARN, W.E. et B. E. KYNARD, 1986. « Habitat utilization and behavioral interaction of juvenile Atlantic salmon (*Salmo salar*) and rainbow trout (*S. gairdneri*) in tributaries of the White River of Vermont ». *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* 43: 1988-1998.

KERR, S.J. et T. A. LASENBY, 2000. *Rainbow trout stocking in inland lakes and streams: An annotated bibliography and literature review*. Fish and Wildlife Branch, Ontario Ministry of Natural Resources. Peterborough, Ontario. 220 pages.

LACHANCE, S., DUBÉ, M., DOSTIE, R., et P. BÉRUBÉ, 2008. « Temporal and spatial quantification of fine-sediment accumulation downstream of culverts in brook trout habitat ». *Transactions of the American Fisheries Society*, 137(6): 1826-1838.

LACOMBE, P. P. et S. JUTRAS, 2016. *État et durabilité des traverses de cours d'eau sur les chemins forestiers*. Université Laval. Québec. 41 pages.

LANGLOIS, R., 2024. *La Cour supérieure donne en partie raison à Cime Aventures*. Article journalistique paru sur le site Internet de Radio-Canada le 22 février 2024. Consulté en ligne le 28 février 2024.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2050844/jugement-cour-superieure-cime-aventures-riviere-bonaventure>

LAROCQUE, C., LAMOUREUX, J. et A. PELLETIER., 2009. *Guide de gestion de la déprédation du castor*. Version mise à jour par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise Faune-Forêts-Territoire du Bas-Saint-Laurent. 88 pages.

LATRÉMOUILLE, I., PARÉ, B. et C. LANGLOIS, 2014. *Méthode uniforme d'inventaire des traverses de cours d'eau dans les ZECs*. ZEC Québec et Fondation de la faune du Québec. Québec. 58 pages.

LÉGARÉ J. F., 2018. *Identification des forêts de haute valeur pour la conservation sur les unités d'aménagement de la Gaspésie 112.62 et 112.63*. Rapport technique préparé pour la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 97 pages.

MALTAIS, M., JAUTLZY, T. et T. BUFFIN-BÉLANGER, 2021. *Développement de connaissances et d'outils pour l'analyse et la gestion des aléas hydrogéomorphologiques (HGM2)*. Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale. Université du Québec à Rimouski. 164 pages.

MELCCFP, 2017. *Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, mis à jour le 14 novembre 2017. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Téléchargé le 23 février 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/bassins-hydrographiques-multi-echelles-du-quebec>

MELCCFP, 2022a. *Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, mis à jour le 6 décembre 2022. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Téléchargé le 17 juillet 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zgiebv>

MELCCFP, 2022b. *Atlas hydroclimatique du Québec méridional, édition 2022*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Consulté en ligne le 14 février 2024.

<https://www.cehq.gouv.qc.ca/atlas-hydroclimatique/carte-indicateurs/index.htm>

MELCCFP, 2023a. *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec en 2022*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatique, de la Faune et des Parcs, Direction du développement socioéconomique et du service à la clientèle. Québec. 28 pages.

MELCCFP, 2023b. *Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2022*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction de l'expertise sur la faune aquatique. Québec. 303 pages.

MELCCFP, 2023c. *Cadre de gestion pour l'harmonisation des activités récréatives sur les rivières à saumon situées dans les territoires fauniques structurés*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel. Québec. 39 pages.

MELCCFP, 2023d. *Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA)*. Direction générale du suivi de l'état de l'environnement, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Québec.

MELCCFP, 2024a. *Normales climatiques du Québec 1981-2010*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. Consulté en ligne le 17 janvier 2024.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/normales/index.asp>

MELCCFP, 2024b. *Aires protégées au Québec*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. Consulté en ligne le 9 février 2024.

<https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>

MELCCFP, 2024c. *Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. Consulté en ligne le 9 février 2024.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp>

MELCCFP et MRNF, 2023. *Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ)*. [Jeu de données], dans Données Québec, mis à jour le 5 mai 2023. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 20 juillet 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/grhq>

MÉTAUX OSISKO, 2024. *Métaux Osisko constitue un comité technique consultatif pour le dénoyage de la fosse de Mines Gaspé*. Communiqué de presse paru sur le site de Métaux Osisko le 27 février 2024. Consulté en ligne le 27 février 2024.

<https://osiskometals.com/fr/projets/gaspe-copper-quebec/aperçu/>

MFFP, 2015. *Acquisition de connaissances sur l'abondance et la répartition des étangs vernaux sur le territoire forestier gaspésien*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Rapport technique. 23 pages.

MFFP, 2016a. *Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique. Québec. 40 pages.

MFFP, 2016b. *Délimitation écosystémique des milieux riverains gaspésiens et détermination du type de protection requise*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 101 pages.

MFFP, 2017. *Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023, unité d'aménagement 112-62*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 587 pages.

MFFP, 2020. *Plan d'action de l'omble de fontaine anadrome (Salvelinus fontinalis) 2019-2023*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 20 pages.

MFFP, 2024. *La situation du caribou au Québec*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats. Québec. Consulté en ligne le 17 janvier 2024.

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/situation-caribou>

MORISSETTE, J. et M. DONNELLY, 2010. *Riparian Areas: Challenges and Opportunities for Conservation and Sustainable Forest Management*. Sustainable forest management network. Edmonton, Alberta. 64 pages.

MRNF, 2001. *Base de données géographiques et administratives (BDGA 5M) à l'échelle 1/5 000 000 - Milieu hydrique*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, mis à jour en 2001. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 29 mars 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/base-de-donnees-geographiques-et-administratives>

MRNF, 2006. *Portrait territorial : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 112 pages.

<https://mrnf.gouv.qc.ca/nos-publications/portrait-territorial-gaspesie-iles-de-la-madeleine/>

MRNF, 2018. *Subdivisions territoriales forestières (STF)*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, mis à jour le 20 avril 2018. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 2 août 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/stf>

MRNF, 2023a. *Carte écoforestière à jour*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, mis à jour le 19 septembre 2023. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 2 octobre 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/carte-ecoforestiere-avec-perturbations>

MRNF, 2023b. *Découpages administratifs*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, mis à jour le 23 juin 2023. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 17 juillet 2023.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/decoupages-administratifs>

MRNF, 2024a. *Usines de transformation primaire du bois*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, 2020, mis à jour le 04 janvier 2024. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 12 février 2024.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/usines-de-transformation-primaire-du-bois>

MRNF, 2024b. *Couche territoire public*. [Jeu de données]. Dans Données Québec, 2020, mis à jour le 04 janvier 2024. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Téléchargé le 12 février 2024. <https://mrnf.gouv.qc.ca/repertoire-geographique/territoire-public-droits-fonciers/>

MSP, sans date. *Historique des inondations et des pluies diluviennes répertoriées*. Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la Sécurité civile du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Informations concernant les rivières de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé. 6 pages.

MSP, 2023a. *Événements de sécurité civile*. [Jeu de données]. Dans Données Québec 2020, mis à jour le 14 décembre 2023. Ministère de la Sécurité publique. Consulté en ligne le 8 février 2024.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/evenements-de-securite-civile>

MSP, 2023b. *Historique des événements de sécurité civile – Archives*. [Jeu de données]. Dans Données Québec 2016, mis à jour le 26 juin 2023. Ministère de la Sécurité publique. Consulté en ligne le 8 février 2024.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/observations-terrain-historiques-devenements-archives>

NAIMAN, R.J., DÉCAMPS, H. et M. E. MCCLAIN, 2005. *Riparia – ecology, conservation, and management of streamside communities*. Elsevier Academic Press. Burlington, MA. 415 pages.

OLSEN T. et T. BUFFIN-BÉLANGER, 2014. *Développement d'une méthode hydrogéomorphologique pour mieux considérer les dynamiques hydrosédimentaires aux droits des traverses de cours d'eau du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dans le contexte de changements climatiques et environnementaux*. Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale. Université du Québec à Rimouski. Remis au Ministère des Transports du Québec. 202 pages.

RIVIÈRE, T., ARVISAIS, M., BANVILLE, D. et M. A. COUILLARD. 2018). *Rapport sur la situation de l'omble chevalier oquassa (Salvelinus alpinus oquassa) au Québec*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune et des habitats. 50 pages.

SAMSON, C., DUSSAULT, C., COURTOIS, R. et J.-P. OUELLET, 2002. *Guide d'aménagement de l'habitat de l'original*. Société de la faune et des parcs du Québec. Fondation de la faune du Québec et Ministère des Ressources naturelles du Québec. Sainte-Foy. 48 pages.

STATISTIQUE CANADA, 2017. *Recensement de la population en 2016*. Consulté en ligne le 26 février 2024.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/search-recherche/lst/results-resultats.cfm?Lang=F&TABID=1&G=1&Geo1=&Code1=&Geo2=&Code2=&GEOCODE=24&type=0>

STATISTIQUE CANADA, 2022. *Recensement de la population en 2021*. Consulté en ligne le 26 février 2024.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/search-recherche/lst/results-resultats.cfm?Lang=F&GEOCODE=24>

THIBAUT, I., 2010. *Invasion de la truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) dans l'Est du Québec*. Thèse de doctorat. Université Laval, Québec. 148 pages.

TOMMI-MORIN, G., BUFFIN-BÉLANGER, T. et G. CHAILLOU, 2022. *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, Projet pilote – Gaspésie-Matapédia*. Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale. Université du Québec à Rimouski. 52 pages.

ZLONIS, E. J., et G. J. NIEMI, 2014. « Avian communities of managed and wilderness hemiboreal forests ». *Forest Ecology and Management*, 328 : 26-34.

Annexes

Tableau A1 : Municipalités et territoires non organisés de la ZGIE du nord de la Gaspésie

Figure A2 : Nombre de montaisons totales du saumon atlantique par année de 2000 à 2022 dans les six rivières à saumon exploitées de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie.

Source: MELCCFP (2023b).

Tableau A1: Municipalités et territoires non organisés de la ZGIE du nord de la Gaspésie

MRC	Municipalité et territoire non organisé (TNO)	Superficie totale (km²)	Superficie comprise dans la ZGIE (km²)	Proportion de la ZGIE (%)
Région administrative du Bas-Saint-Laurent				
La Matapédia	Ruisseau-des-Mineurs (TNO)	939,8	2,8	0,03
Total MRC		5 432,9	2,8	0,03
Matane	Les Méchins	474,2	214,0	2,5
	Rivière-Bonjour (TNO)	1 694,8	404,0	4,8
Total MRC		5 507,8	618,0	7,3
Total Bas-Saint-Laurent		28 403,4	620,8	7,3
Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
La Haute-Gaspésie	Cap-Chat	209,0	179,9	2,1
	Sainte-Anne-des-Monts	339,5	265,7	3,1
	La Martre	179,2	179,2	2,1
	Marsoui	178,4	178,4	2,1
	Rivière-à-Claude	156,0	156,0	1,8
	Mont-Saint-Pierre	51,7	51,7	0,6
	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	232,2	232,2	2,7
	Sainte-Madeleine-de la Rivière-Madeleine	268,6	268,5	3,1
	Coulée-des-Adolphe (TNO)	87,7	87,7	1,0
	Mont-Albert (TNO)	3 490,6	1 985,9	23,4
Total MRC		11 467,2	3 585,4	42,2
La Côte-de-Gaspé	Grande-Vallée	145,0	144,9	1,7
	Petite-Vallée	40,8	40,8	0,5
	Cloridorme	161,5	161,5	1,9
	Murdochville	64,4	64,4	0,8
	Gaspé	1 357,6	1 120,0	13,2
	Colline-du-Basque (TNO)	820,8	817,3	9,6
	Rivière-Saint-Jean (TNO)	1 757,3	1 706,8	20,1
Total MRC		10 558,8	4 055,8	47,8
Rocher-Percé	Percé	555,3	54,7	0,6
	Mont-Alexandre (TNO)	1 808,8	171,6	2,1
Total MRC		12 748,5	226,3	2,7
Total Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		78 362,8	7 867,5	92,7
Total de la ZGIE		---	8 488,3	100,0

Source : MELCCFP (2022), MRNF (2023b)

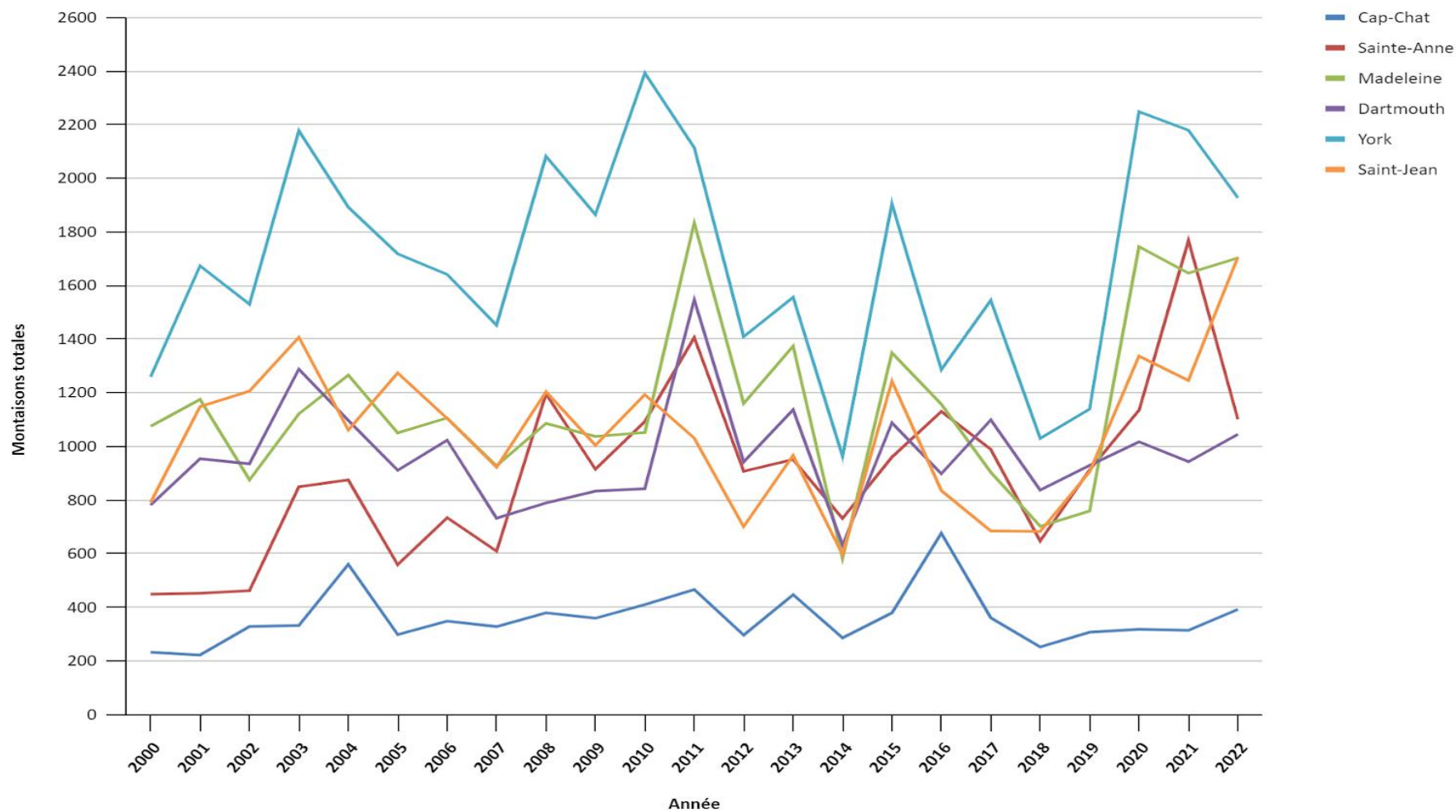


Figure A2: Nombre de montaisons totales du saumon atlantique par année de 2000 à 2022 dans les six rivières à saumon exploitées de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie. Source: MELCCFP (2023b).